



**S A G E S S**

Gestion des stocks  
de sécurité pétroliers

**RAPPORT ANNUEL**  
**2015**

# SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL 2015



<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (AYANT ARRETE LES COMPTES DE L'ANNEE 2015)</b>	<b>1</b>
<b>LA DIRECTION DE LA SOCIETE</b>	<b>1</b>
<b>LES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>1</b>
<b>MESSAGE DU PRESIDENT</b>	<b>2</b>
<b>RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>3</b>
<b>1 &gt; ENSEMBLE DU SYSTEME DE STOCKS STRATEGIQUES DE SECURITE</b>	<b>3</b>
Mises à la consommation.....	3
Evolution des mises à la consommation .....	4
Obligation nationale.....	4
<b>2 &gt; ACTIVITE DE LA SAGESS</b>	<b>5</b>
Environnement économique et financier.....	5
Constitution et conservation des stocks.....	6
<b>3 &gt; SITUATION FINANCIERE</b>	<b>8</b>
Présentation des comptes.....	8
Notation.....	8
Résultat.....	8
Billets de trésorerie.....	8
Prêt du CPSSP.....	8
Structure du financement externe.....	9
Engagements hors bilan.....	10
<b>4 &gt; FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>11</b>
Risques et assurance.....	11
Documents financiers résumés.....	14
Evénements survenus après la clôture.....	14
Echéances fournisseurs au 31 décembre 2015.....	14
Dépenses non déductibles fiscalement.....	15
Capital social.....	15
Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	15
Honoraires des Commissaires aux comptes.....	15
Développement durable.....	16
<b>5 &gt; PERSPECTIVES 2016</b>	<b>16</b>

<b>DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES -COMPTES 2015-</b>	<b>17</b>
<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>18</b>
<b>1 &gt; GOUVERNANCE ET CONTROLE</b>	<b>18</b>
Conseil d'administration.....	18
Comité d'audit.....	21
Comités spécialisés.....	22
Commission d'entreposage.....	22
Commissaires aux comptes.....	22
Audit des actionnaires.....	23
Assemblées générales.....	23
<b>2 &gt; ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE</b>	<b>24</b>
Cadre général.....	24
Périmètre.....	24
Programme LSF.....	24
Pouvoirs.....	26
<b>3 &gt; ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE</b>	<b>27</b>
<b>INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES</b>	<b>29</b>
<b>1 &gt; INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>30</b>
Emploi.....	30
Organisation du travail.....	30
Relations sociales.....	31
Santé et sécurité.....	31
Formation.....	32
Egalité de traitement.....	33
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail... 33	33
<b>2 &gt; INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>33</b>
Politique générale en matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement (HSE).....	33
Pollution et gestion des déchets.....	34
Protection de la biodiversité.....	35
<b>3 &gt; INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>35</b>
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	35
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société.....	35
Sous-traitance et fournisseurs.....	36
Loyauté des pratiques.....	36
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme... 37	37
<b>4 &gt; NOTE METHODOLOGIQUE DE REPORTING</b>	<b>37</b>
Justification du choix des indicateurs.....	37
Procédures/Outils de reporting utilisés pour la remontée des indicateurs.....	37
Périmètre de reporting des différents indicateurs et variations de périmètre.....	38
Contrôles internes/externes.....	40

**RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 20 MAI 2016 41**

1 >	PREMIERE RESOLUTION.....	41
	Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 .....	41
2 >	DEUXIEME RESOLUTION .....	41
	Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce .....	41
3 >	TROISIEME RESOLUTION .....	42
	Affectation du résultat .....	42
4 >	QUATRIEME RESOLUTION .....	42
	Modalités du vote .....	42
5 >	CINQUIEME RESOLUTION .....	43
	Election des administrateurs.....	43
6 >	SIXIEME RESOLUTION.....	43
	Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce .....	43
7 >	SEPTIEME RESOLUTION .....	44
	Pouvoirs au porteur .....	44

**ETATS FINANCIERS 45**

BILAN ACTIF .....	46
-------------------	----

BILAN PASSIF.....	47
-------------------	----

COMPTE DE RESULTAT.....	48
-------------------------	----

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT  
AU 31 DECEMBRE 2015 49**

1 >	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	49
2 >	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	49
	Principes généraux .....	49
	Chiffre d'affaires .....	49
	Immobilisations corporelles et incorporelles .....	50
	Stocks .....	50
3 >	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT .....	51
	Immobilisations et amortissements .....	51
	Immobilisations financières .....	52
	Stocks stratégiques au 31 décembre 2015.....	52
	Charges constatées d'avance .....	52
	Charges à répartir .....	53
	Provisions .....	53
	Charges à payer.....	53
	Produits constatés d'avance .....	53
	Echéances des créances et des dettes au 31 décembre 2015... ..	54
	Valeurs mobilières de placement (Disponibilités) .....	55
	Produits d'exploitation .....	56
	Recours aux tickets .....	56
	Produits et charges exceptionnels .....	56
	Résultat net.....	56
4 >	EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE .....	57
5 >	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	57
	Cautions douane .....	57
	Engagements de location.....	57
	Tickets .....	57
	Pipeline SAGESS MANOSQUE.....	57
	Emissions obligataires et swaps .....	58
	Billets de trésorerie .....	58
	Crédits bancaires .....	59
6 >	AUTRES INFORMATIONS .....	59

7 >	REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	59
-----	--	----

8 >	INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET VERSEMENTS ASSIMILES .....	59
-----	--	----

9 >	VENTILATION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2015 .....	59
-----	---	----

10 >	CAPITAL.....	60
------	--------------	----

11 >	TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	60
------	---	----

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 61**

1 >	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	62
-----	---	----

2 >	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	64
-----	---	----

3 >	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	66
-----	--	----

4 >	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION .....	71
-----	---	----

**ACTIONNAIRES (AU 31 DECEMBRE 2015) 75**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(AYANT ARRETE LES COMPTES DE L'ANNEE 2015) 76**

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES  
ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES ET PAR LES  
REPRESENTANTS PERMANENTS DES ADMINISTRATEURS  
PERSONNES MORALES (AU 31 DECEMBRE 2015) 77**

**LE COMITE D'AUDIT (AU 31 DECEMBRE 2015) 84**

**LE COMITE DEVELOPPEMENT DURABLE  
(AU 31 DECEMBRE 2015) 84**

**LE COMITE FINANCIER (AU 31 DECEMBRE 2015) 84**

**LE COMITE DE GESTION OPERATIONNELLE  
(AU 31 DECEMBRE 2015) 84**

**LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT POUR LES SUJETS  
LIES AU PIPELINE MANOSQUE/FOS-SUR-MER 85**

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AYANT ARRETE LES COMPTES DE L'ANNEE 2015)

François MARTIN : Président

**BOLLORE ENERGIE**

**CARFUEL**

**Esso SAF**

**PETROVEX**

**SOCIETE DES PETROLES SHELL**

**TOTAL MARKETING FRANCE**

**BP FRANCE**

**ENI FRANCE SARL**

**MARCELIN Jean-Claude**

**PICOTY SA**

**SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC – SIPLEC**

**URBAINE DES PETROLES**

Edouard FILHO : Secrétaire du Conseil

## LA DIRECTION DE LA SOCIETE

François MARTIN .....Président du Conseil d'administration - Directeur Général

Daniel BONOCORI .....Directeur Logistique

Edouard FILHO .....Secrétaire Général et Directeur Finances

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ERNST & YOUNG et Autres**

Commissaires aux Comptes

1-2, Place des Saisons

Paris La Défense 1

92400 COURBEVOIE

Suppléant : **AUDITEX**

Commissaires aux Comptes

1-2, Place des Saisons

Paris La Défense 1

92400 COURBEVOIE

**GRANT-THORNTON**

Société Anonyme d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

100, rue de Courcelles

75849 PARIS CEDEX 17

Suppléant : **IGEC**

Société Anonyme d'Expertise-Comptable  
et de commissariat aux comptes

1-2, Place des Saisons

3, rue Léon Jost

75017 PARIS

## SAGESS - Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité

Société Anonyme au Capital de €. 240 000 - RCS NANTERRE B 344547708 - N° SIRET 34454770800042 - Code NAF4671Z

20, rue Jacques Daguerre - 92500 Rueil-Malmaison (Adresse postale : 92565 Rueil-Malmaison Cedex)

Téléphone : 01 47 10 06 80 - Télécopie : 01 47 14 04 88 – [www.sagess.fr](http://www.sagess.fr)

## MESSAGE DU PRESIDENT

Suite à la baisse des mises à la consommation en 2014, l'obligation nationale a baissé de 0,2 million de tonne au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le recours aux stocks stratégiques détenus par la SAGESS pour la couverture de ces besoins nationaux en stocks de réserve s'est stabilisé à environ 74% des besoins du pays. Du fait de cette baisse, la SAGESS a vendu 0,4 million de tonne de produits pétroliers, afin d'adapter son stock à la commande du CPSSP. Au 31 décembre 2015, les stocks stratégiques totaux de la SAGESS se montent à 13,7 millions de tonnes.

Cette évolution globale s'est accompagnée d'une adaptation de la localisation des stocks à la demande l'Etat, avec trois opérations principales, l'une lancée en 2013 et trouvant son aboutissement en 2015 (Fos sur mer), les deux autres lancées en 2015 et dont les effets se produiront dans les deux années à venir (Vallée de Seine et région lyonnaise).

Le contexte de marché et l'apparition de nouvelles contraintes logistiques externes ont conduit la SAGESS à consolider et renforcer ses processus d'achat d'entreposage, à faire valider par son Conseil d'administration une politique générale d'entreposage et, de façon complémentaire, à proposer à ses partenaires des conditions contractuelles plus adaptées aux circonstances.

Dans le cadre de son programme de financement, la SAGESS a lancé une nouvelle émission obligataire en septembre 2015 suite au remboursement d'une tombée obligataire programmé en début d'année. Le niveau de ses lignes bancaires, stable à 900 M€, correspond à l'utilisation maximum du programme de billets de trésorerie, et protège la SAGESS contre un défaut de liquidités sur les marchés financiers.

Standard & Poor's a renouvelé en octobre 2015 son rating long terme AA (avec perspective négative) pour la SAGESS, note alignée sur celle de l'Etat français, compte tenu de la mission de notre société et de ses liens étroits avec l'Etat français.

Le Comité d'audit, mis en place en 2009 pour respecter les obligations propres aux sociétés offrant au public des titres financiers, s'est réuni 3 fois au cours de cet exercice 2015. Le périmètre couvert s'étend aussi bien à la revue traditionnelle qu'au contrôle interne de la société avec analyse détaillée des risques principaux. Les travaux de clôture et la bonne indépendance des Commissaires aux comptes ont été également audités. Ce Comité a aussi travaillé sur la gestion du risque de fraude et celle des risques liés au Pipeline SAGESS Manosque.

Enfin, le Comité d'audit a monitoré, de façon semestrielle, les progrès réalisés dans le suivi de risques, tels que décrits dans la cartographie des risques mise en place fin 2013.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue de la gouvernance de la SAGESS, le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont fait l'objet en 2015 d'une première auto-évaluation de leur fonctionnement.

Le Comité de gestion opérationnelle s'est réuni une fois en 2015 et a apporté sa contribution à la définition de notions critiques au bon fonctionnement des contrats d'entreposage de la SAGESS.

Enfin, conformément aux attentes des marchés financiers et en ligne avec la loi Grenelle 2, la Direction de la SAGESS a publié son rapport Développement durable. Notre engagement sociétal de Développement durable s'inscrit dans la continuité des valeurs historiques de notre société. Notre démarche dans ce domaine, impulsée par le Comité de Développement durable, est soutenue en permanence par le Conseil d'administration de la SAGESS. La nouvelle notation non sollicitée de notre démarche Développement durable par VIGEO montre les progrès réalisés et le positionnement désormais solide de la SAGESS dans ce domaine.

Les chantiers lancés en 2015 : adaptation des contrats, politique d'entreposage, processus d'achat d'entreposage reposant sur une Commission d'entreposage indépendante, permettront à la SAGESS de gérer les nouveaux équilibres du marché de l'entreposage en respectant une gouvernance renforcée : transparence, indépendance des choix et égalité de traitement.

L'ensemble de ces réalisations, aussi bien au niveau de la gouvernance, que des activités financières ou logistiques, démontre, une fois de plus, la grande efficacité de l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS.

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée.

François MARTIN  
Président-directeur général

# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société durant son vingt-septième exercice clos le 31 décembre 2015 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront, dans leur rapport, toutes les informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations prévues par la réglementation.

## **1 > ENSEMBLE DU SYSTEME DE STOCKS STRATEGIQUES DE SECURITE**

L'activité de stockage stratégique, qui se répartit entre les opérateurs, le CPSSP et la SAGESS, est définie par la loi 92-1443 du 31 décembre 1992, le code de l'énergie et le code de la défense, ainsi que par des décrets d'application qui assurent également la transposition en droit français de la directive 2009/119/CE et des engagements de la France vis-à-vis de l'AIE.

### **MISES A LA CONSOMMATION**

L'année 2015 se caractérise par une climatologie qui en fait une des années les plus chaudes depuis 1900, par une croissance économique faible, mais aussi par une baisse importante du prix du baril de brut et du prix des produits pétroliers.

Les mises à la consommation nettes (MAC) des produits soumis à l'obligation de stockage stratégique sont globalement en hausse de 1,2% entre 2014 et 2015 du fait de la hausse sensible des mises à la consommation sur le fioul domestique et le carburéacteur.

- Les MAC d'essences (catégorie 1) sont en hausse de 1,0% après des années de recul.
- Les MAC de distillats (catégorie 2 - gazole et fioul domestique) sont en hausse de 0,8%, principalement du fait de la hausse des ventes de fioul domestique.
- Les MAC de carburéacteur (catégorie 3) sont en hausse de 6,1%.
- Les MAC de fioul lourd (catégorie 4) sont en fort recul de 26,8% poursuivant la tendance des années précédentes.

## EVOLUTION DES MISES A LA CONSOMMATION

En milliers de tonnes	2013	2014	2015	Ecart	Ecart (%)
Catégorie 1 (essences)	6 906	6 911	6 982	71	1,0%
Catégorie 2 (gazole et fioul domestique)	46 511	45 301	45 649	348	0,7%
Catégorie 3 (carburacteur)	6 138	6 213	6 589	376	6,1%
Catégorie 4 (fioul lourd)	490	336	246	(90)	(26,8%)
<b>TOTAL</b>	<b>60 045</b>	<b>58 761</b>	<b>59 466</b>	<b>705</b>	<b>1,2%</b>

Globalement, les évolutions positives en 2015 dans les trois grandes catégories ne devraient pas remettre en cause les tendances lourdes constatées sur une plus longue période.

## OBLIGATION NATIONALE

L'obligation de stocks stratégiques de sécurité est calculée sur la base des mises à la consommation de l'année n (année de référence). Elle est constante du 1er juillet de l'année n+1 au 30 juin de l'année n+2.

Les obligations de stockage stratégique du second semestre 2015 et du premier semestre 2016 sont calculées sur la base des mises à la consommation de l'année 2014.

L'obligation de stockage stratégique est égale à 29,5% des mises à la consommation de l'année de référence.

Les opérateurs agréés doivent déléguer soit 56%, soit 90% de cette obligation au CPSSP.

En conséquence, l'obligation nationale et sa couverture évoluent comme suit (en millions de tonnes EQuivalent Produits Finis – MT EQPF) :

(MT EQPF) *	1-juil.-13	1-juil.-14	1-juil.-15
Obligation nationale	17,8	17,7	17,3
Couverture par :			
Opérateurs	3,8	3,8	3,8
CPSSP	14,0	13,9	13,5
MAD **	1,4	0,8	0,7
SAGESS	12,6	13,1	12,8

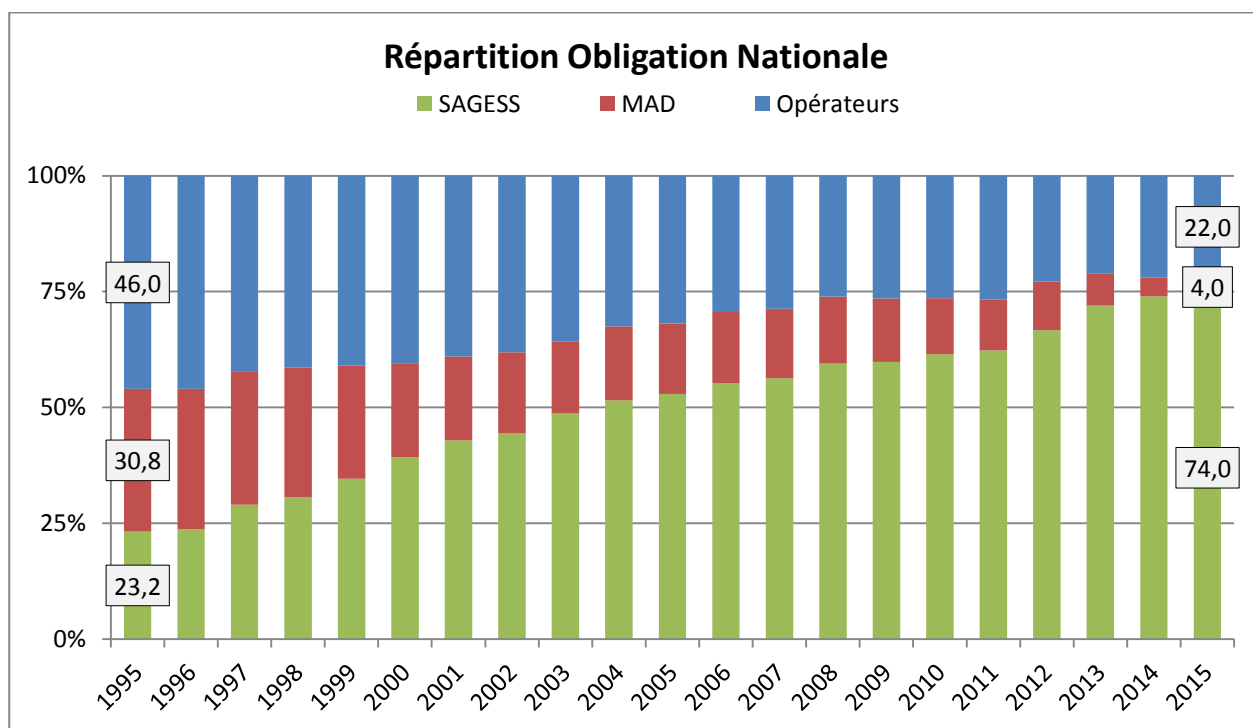
\* EQuivalent Produits Finis - EQPF : une tonne de brut est retenue dans le système de stockage stratégique, à hauteur de 0,8 tonne de produit fini équivalent.

\*\* Mises A Disposition (MAD).

Au 1er juillet 2015, le besoin de couverture du CPSSP est en baisse de 0,4 MT EQPF par rapport au 1er juillet 2014, conséquence directe de la baisse de l'obligation nationale. Les MAD des opérateurs ont baissé de 0,1 MT EQPF, le recours à la SAGESS étant en baisse de 0,3 MT EQPF.

L'année 2015 n'a pas connu un sensible accroissement des délégations des opérateurs vers le système central CPSSP/SAGESS comme on a pu l'observer par le passé.

Le résultat, comme le montre le graphique ci-après, est une stabilisation de la part de l'obligation nationale assurée par la SAGESS dont les stocks couvrent, à fin décembre 2015, environ 74% de cette obligation.



## 2 > ACTIVITE DE LA SAGESS

### ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le prix du Brent daté après un rebond début 2015, a poursuivi une tendance baissière pour finir en moyenne à 38,05 \$/bbl sur le mois de décembre. Le prix moyen sur l'année est de 52,36 \$/bbl (vs 99,0 \$/bbl en 2014, soit une baisse de 47%).

Les cotations internationales (\$/t) des produits finis ont suivi les mêmes tendances.

Suite à la politique menée par la BCE en 2015, l'euro a évolué dans une fourchette de 1,07\$/EUR à 1,13\$/EUR pour une parité de 1,09 \$/EUR en décembre. En moyenne annuelle, la parité \$/EUR a baissé à 1,11 \$/EUR à comparer à 1,33\$/EUR en 2014

Les taux long terme (base OAT 10 ans) ont continué à être fortement influencés par les décisions de la BCE et ont évolué sur une courbe descendante jusqu'en avril (jusqu'au niveau de 0,25%), pour rebondir violemment jusqu'en juillet à 1,30% et se stabiliser dans une zone entre 0,80% et 1,00% au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre. En moyenne, sur l'année ils ont atteint un taux moyen annuel de 0,85%.

Les taux d'intérêt à court terme (EONIA et Euribor 3 mois) ont connu une baisse continue sur l'année. La moyenne annuelle de l'EONIA a été de -0,110% (contre 0,10% en 2014) et de -0,03% pour l'Euribor 3 mois (contre 0,21% en 2014).



## CONSTITUTION ET CONSERVATION DES STOCKS

### Politique d'achat

Les achats de produits pétroliers sont faits (sauf contraintes techniques) par appels d'offres.

### Produits concernés

Les stocks stratégiques détenus par la SAGESS sont constitués des produits des 3 premières catégories (essence, gazole/fioul domestique, carburéacteur) et de pétrole brut. Les stocks de fioul lourd mis à disposition par les opérateurs auprès du CPSSP permettent de couvrir l'obligation qui lui a été déléguée, sans avoir recours à la SAGESS.

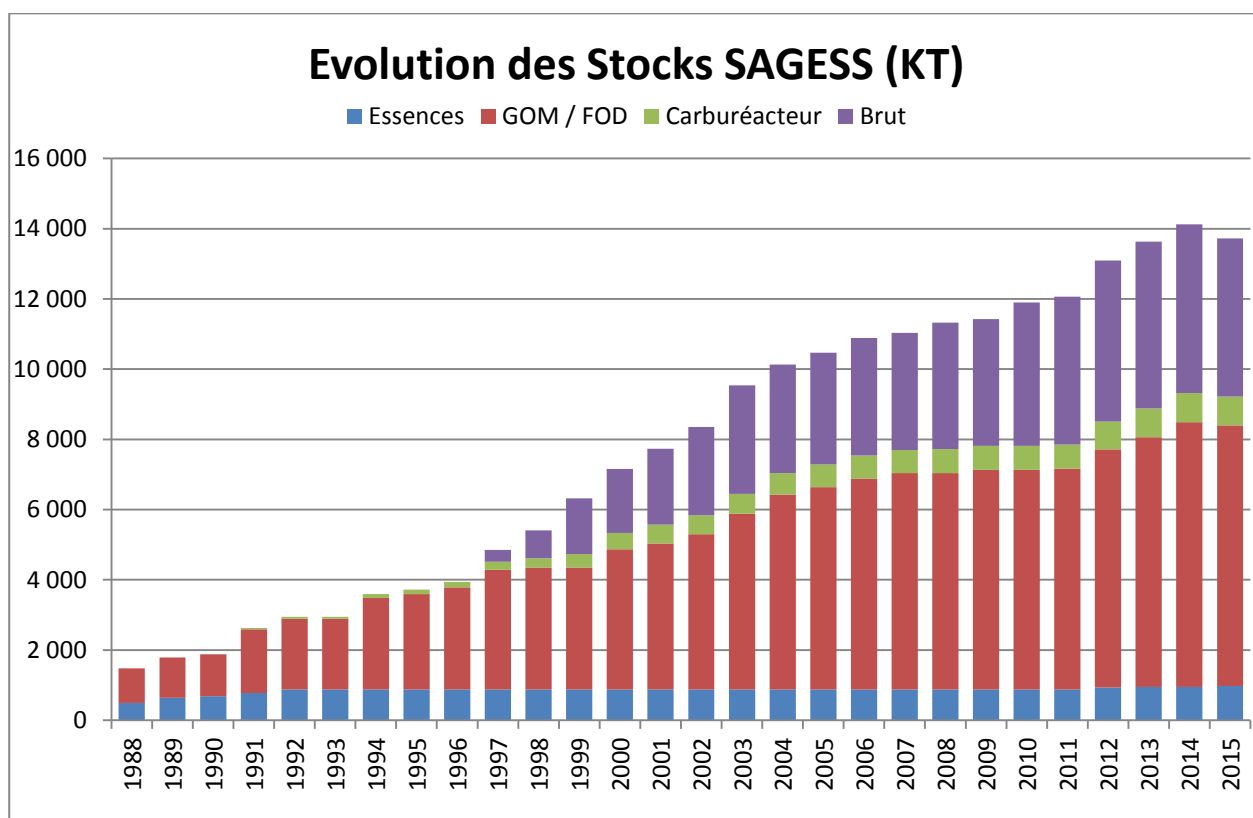
Le pétrole brut est admis, de par la loi, en substitution de produits finis, et jusqu'à une certaine proportion de substitution, une tonne de brut étant considérée comme équivalente à 0,8 tonne de produit fini.

### Achats et niveau des stocks

Le volume des stocks stratégiques a baissé de 0,4 MT pour atteindre le niveau de 13,7 MT (prêts inclus) sur la période :

(MT)	31 déc 2012	31 déc 2013	31 déc 2014	31 déc 2015
Stocks	13,1	13,8	14,1	13,7
Affectés à la couverture	13,0	13,8	14,0	13,6
Au-delà	0,1	-	0,1	0,1
Stocks prêtés	-	0,1	-	-
<b>TOTAL en MT</b>	<b>13,1</b>	<b>13,9</b>	<b>14,1</b>	<b>13,7</b>
<b>TOTAL en MT EQPF</b>	<b>12,2</b>	<b>12,8</b>	<b>13,1</b>	<b>12,8</b>

Le niveau des stocks de la SAGESS a plus que doublé depuis la fin des années 90 :



## **Politique d'entreposage**

La SAGESS réalise les stocks selon la demande conventionnelle du CPSSP. La SAGESS seule peut détenir des stocks spécifiques, de par son statut d'Entité Centrale de Stockage (décret du 28 décembre 2012). La localisation des stocks de la SAGESS est approuvée chaque année par l'Etat, après avis de la Commission Interministérielle des Dépôts d'Hydrocarbures (CIDH, dernière approbation le 13 août 2015). L'Etat donne, dans ce cadre, des orientations géographiques permettant de garantir un taux minimal de dispersion territoriale et de proximité des consommateurs, en produits raffinés directement commercialisables.

Les stocks stratégiques détenus par la SAGESS ne sont pas gagés ; aucune sûreté ne peut être prise ou inscrite par les entreposeurs ou par un tiers, sur les stocks stratégiques détenus par la SAGESS.

Les produits de la SAGESS sont stockés presque uniquement dans des dépôts tiers, moyennant le paiement d'un coût d'entreposage. La SAGESS possède un seul dépôt de 33.000 m<sup>3</sup> à Chasseneuil-du-Poitou (département de la Vienne), dont l'exploitation complète a été confiée à un opérateur professionnel.

Les entrepôts sous douane utilisés par la SAGESS (92 sites de stockage) sont les raffineries, la plupart des dépôts pétroliers existant sur le territoire, ainsi que le site de Manosque (cavités salines).

La SAGESS a mis en place en 2015 une politique d'entreposage approuvée par son Conseil d'administration afin de renforcer et consolider son processus d'achat d'entreposages.

## **Contrôles Quantité et Qualité**

Les entreposeurs sont contractuellement responsables de la conservation en quantité et en qualité des produits stockés et doivent les maintenir loyaux et marchands.

Les stocks de la SAGESS sont vérifiés in situ, en quantité et en qualité, au moins une fois par an, par une société tierce spécialisée.

## **Coûts économiques**

Le coût moyen récurrent de conservation des stocks SAGESS ressort à 25,2 €/t (tonne) en 2015 en légère baisse par rapport à 2014 (25,6€/t).

## **Organisation**

Au 31 décembre 2015, l'organisation est composée de 14 postes, dont 5 pourvus par du personnel détaché.

## 3 > SITUATION FINANCIERE

### PRESENTATION DES COMPTES

La présentation des comptes est la même que celle utilisée pour les comptes précédents. Elle est conforme au Plan Comptable Général (PCG), ainsi qu'avec les dispositions du plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière. Elle tient compte des particularités de la SAGESS émanant des textes législatifs et réglementaires, dont notamment l'article 1655 quater du Code Général des Impôts (exonération d'impôt sur les sociétés et enregistrement des stocks à leur coût d'acquisition).

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous la forme IAS/IFRS, car elle ne publie pas de comptes consolidés.

### NOTATION

L'agence de notation Standard & Poor's a confirmé, le 2 octobre 2015, les notes de référence à long terme AA (perspective négative) et à court terme A-1+. Ces notes sont alignées sur celle de la France, compte tenu du statut d'ECS (Entité Centrale de Stockage) de la SAGESS.

### RESULTAT

Conformément aux termes de la Convention liant la SAGESS et le CPSSP, la SAGESS est remboursée par ce dernier de l'intégralité de ses charges (conservation et maintien des stocks, toutes charges d'exploitation, charges de financement, etc.).

Le résultat net de l'exercice 2015 est un bénéfice de 23,9M€. Ce résultat correspond à la plus-value générée par les ventes de stocks de produits pétroliers réalisées au cours de l'exercice 2015, sur instruction du CPSSP.

### BILLETS DE TRESORERIE

Le plafond du programme de billets de trésorerie se monte à 1 400 M€ (stable par rapport à 2014). Ce plafond fait partie des ajustements mis en place en période de crise financière pour procurer à la SAGESS une flexibilité de financement supplémentaire en cas de détérioration des marchés. Son adéquation est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Des lignes de liquidités, pour un montant total de 900 M€, sont également en place. Dans le cadre de la gestion de son risque de liquidité, l'utilisation maximale du programme de billets de trésorerie est restée dans la limite du montant des lignes de liquidité.

### PRET DU CPSSP

Un prêt du CPSSP à taux d'intérêt nul, pour un montant contractuel de 61 M€, s'est substitué en 2007 à l'avance initiale des actionnaires.

## STRUCTURE DU FINANCEMENT EXTERNE

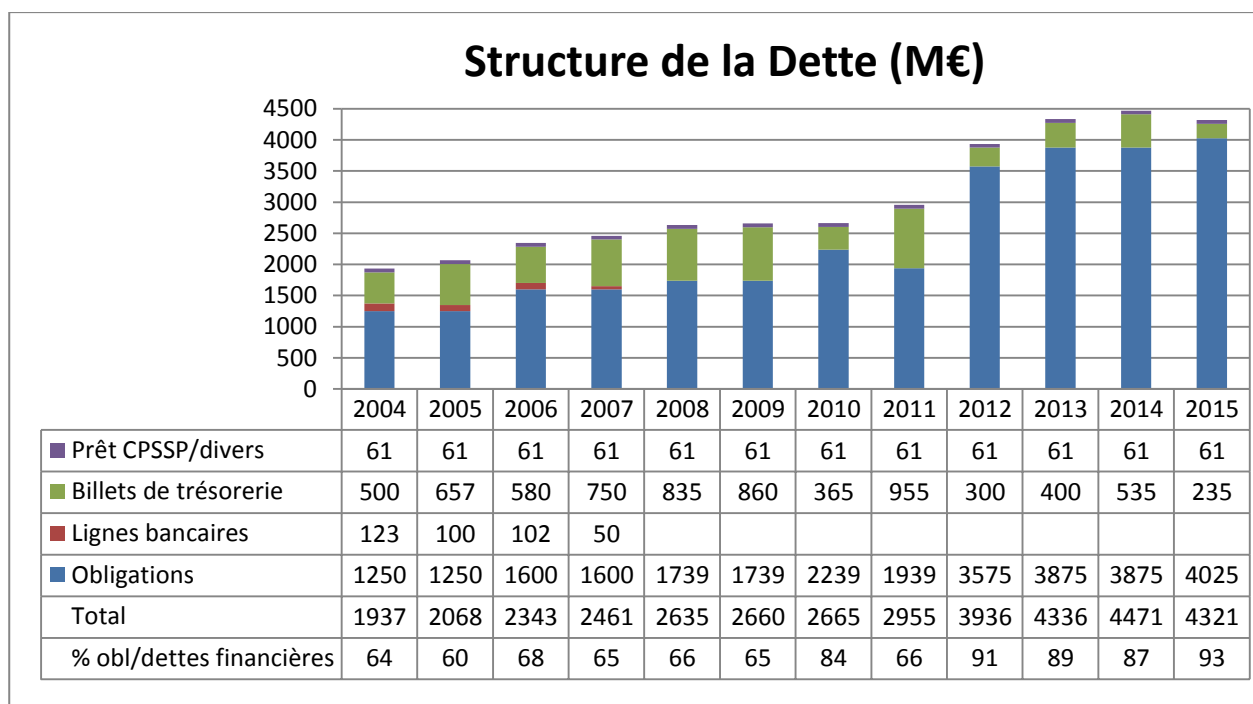
L'endettement de la SAGESS au 31 décembre 2015, hors prêt du CPSSP et hors intérêts dus, s'élève à 4 260 M€ :

Obligations :	4 025 M€
Découvert bancaire :	-
Billets de trésorerie :	235 M€

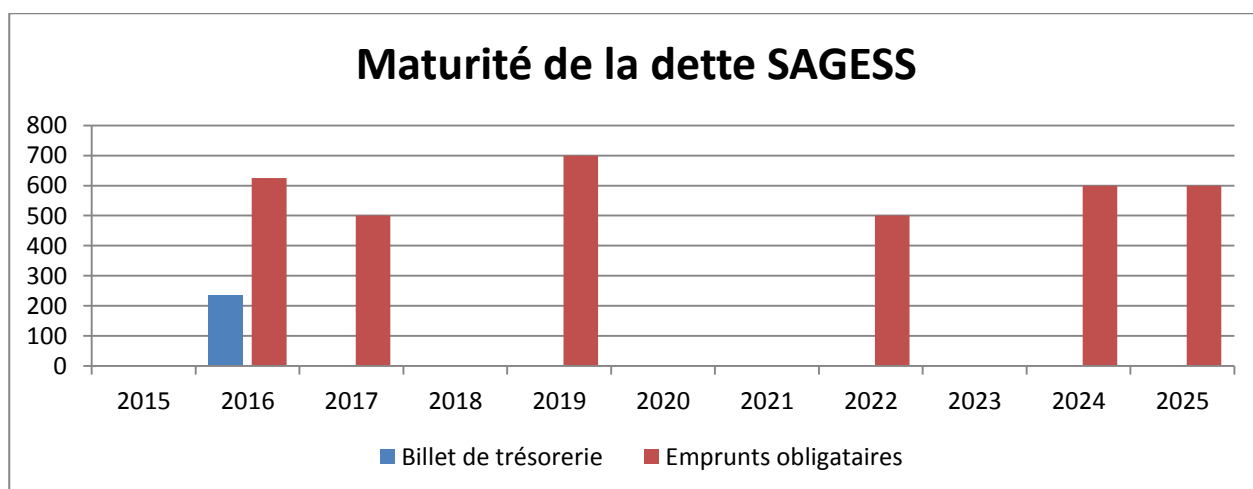
L'endettement obligataire a augmenté de 150 M€ suite :

- au remboursement de l'émission obligataire de novembre 2004, pour 350 M€ en février 2015,
- à la nouvelle émission obligataire de septembre 2015 pour 500 M€ sur 12 ans.

L'endettement court terme constitué de billets de trésorerie a diminué de 300 M€.



Afin de minimiser le risque de refinancement associé aux échéances de remboursement de la dette, la SAGESS échelonne les échéances de remboursement sur plusieurs années réparties entre 2016 et 2027. La maturité moyenne de la dette obligataire au 31 décembre 2015 est de 5,8 ans.



## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont, pour les garanties données, des cautions auprès des Douanes.

Dans le cadre du projet de construction du Pipeline SAGESS Manosque, et suite aux Conseils d'administration de SAGESS et du CPSSP de juin 2003, ce dernier a confirmé son engagement de couvrir également l'ensemble des frais relatifs à ce pipeline au travers de la rémunération prévue à l'article 642-6 du Code de l'Energie. Inversement, la SAGESS s'est engagée, si l'Etat le demande, à céder ce pipeline et ses installations associées au CPSSP à leur valeur nette comptable au moment de la cession, le CPSSP reprenant dans le même temps l'ensemble des obligations associées à ces équipements.



## 4 > FACTEURS DE RISQUES

### RISQUES ET ASSURANCE

Dans une perspective de maîtrise des risques, la SAGESS conduit périodiquement deux démarches parallèles :

- L'identification et l'analyse des risques auxquels la SAGESS est exposée tant sur un plan qualitatif (nature des risques), que quantitatif (estimation de l'amplitude et des probabilités d'occurrence des risques).
- L'application des standards applicables dans la profession en matière d'Hygiène/Sécurité/Environnement (HSE).

En conclusion de ces démarches analytiques, l'étendue des garanties d'assurance est revue avec le courtier pour adaptation si nécessaire, et les conditions financières sont annuellement revues pour assurer qu'elles restent optimisées et en ligne avec le marché.

Les taux de primes d'assurance ont légèrement baissé par rapport à l'exercice 2014 et sont conformes aux tendances du marché et à l'absence de sinistres.

En termes de couverture, les dispositions suivantes, couvrant les dommages aux biens (produits, actifs), ainsi que les dommages aux tiers ou au personnel, sont notamment en place :

- Assurance « Dommages » qui couvre l'ensemble des biens et produits stockés à Chasseneuil-du-Poitou, les produits pétroliers stockés chez des tiers (pour les risques « incendie/explosion » seulement et conformément aux dispositions des contrats d'entreposage), le PSM ainsi que le siège social de Rueil-Malmaison. Le montant de la garantie est de 200 M€ depuis 2012, sous déduction de franchises de l'ordre de 30 à 80 K€ par sinistre.

Les contrats d'entreposage prévoient que chaque entreposeur est responsable des produits entreposés sur ses sites et des atteintes corporelles et matérielles à son personnel, à ses installations ainsi qu'aux tiers. Ces risques doivent être couverts par assurance. Il est vérifié annuellement que ces couvertures sont effectivement en place :

- Assurance « Responsabilité Environnementale » pour faire face aux risques de cette nature liés au dépôt de 33.000 m<sup>3</sup> que la SAGESS possède à Chasseneuil-du-Poitou, à l'exploitation du pipeline ainsi qu'aux risques indirects auxquels la SAGESS pourrait être exposée suite à la transposition en 2008 de la Directive 2004/35/CE dite « Directive Biodiversité ». Le montant de la garantie, tous dommages confondus, est de 30 M€ par sinistre et par an, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 100 K€. Les risques environnementaux encourus du fait de l'entreposage et de la gestion des produits de SAGESS stockés chez des tiers sont couverts par les polices d'assurance souscrites par ces tiers. Il est aussi vérifié annuellement que ces couvertures sont effectivement en place.
- Assurance « Responsabilité Civile » générale pour faire face aux dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et qui engageraient la responsabilité civile de la SAGESS. Le montant de la garantie est de 15 M€ par sinistre, sous déduction d'une franchise de l'ordre de 30 K€ par sinistre.
- Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS). La limite de garantie est de 15 M€. Il n'y a pas de franchise.
- Assurance fraude : La limite de cette nouvelle assurance est de 3 M€, avec une franchise de 150 K€ par sinistre.

La SAGESS a mis en place en 2014 un système de garanties à première demande auprès de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions (CEGC, groupe Natixis). Cette enveloppe, mise à jour annuellement, permet de sécuriser, en cas de crise d'approvisionnement, les éventuels prêts de produits accordés par la SAGESS.

## **Risque de liquidité et de taux**

La politique financière de la SAGESS est validée annuellement par le Conseil d'administration. Ceci a notamment été fait le 10 décembre 2015.

Cette politique définit les grands équilibres à respecter entre les différentes sources et maturités de financement, des objectifs d'échelonnement des échéances pour pouvoir se financer à tout moment, ainsi que la politique en matière de risque de taux. Les priorités restent orientées vers la sécurisation du financement et la réactivité en cas de détection des tensions significatives sur les marchés.

La politique financière repose sur un endettement à taux variable (décision revalidée par le Conseil d'administration du 10 décembre 2015).

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés relèvent d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. A fin décembre 2015, 20 opérations de swap de taux fixe par un taux variable sont en cours pour six émissions obligataires sur sept. Par exception approuvée par le Conseil d'administration, la dernière émission obligataire sur 12 ans n'a pas été swappée.

La SAGESS a été inscrite par l'INSEE le 15 mai 2014 sur la liste des Odac (Organismes divers d'administration centrale). Il ne s'agit à ce stade, que d'une classification statistique au sens de la comptabilité nationale. Les éventuelles conséquences (pour ce qui concerne le financement long terme de la SAGESS à venir), d'un tel classement qui doit être subséquemment confirmé par arrêté, sont en cours d'examen avec les Directions fonctionnelles de l'Etat concernées. Toutefois et conformément aux lois en vigueur, il convient de noter que si ce classement était validé par arrêté ministériel, il n'aurait pas de conséquences sur les émissions obligataires déjà effectuées par la SAGESS.

Il n'est pas dans la mission de la SAGESS de prendre des positions spéculatives dans la gestion des risques de marché.

## **Risque de variations de prix des produits pétroliers / Effet stock**

Les actifs de la SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat historique (4 324 M€ à fin décembre 2015, soit environ 97,4% des actifs).

Les stocks de la SAGESS sont constitués de stocks stratégiques de produits pétroliers.

Compte tenu du dispositif ci-dessous, la SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks comptabilisés à leur coût d'acquisition, ne sont pas réévalués au prix de marché et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon l'article 1655 quater du Code Général des Impôts : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants :

- sur injonction du Ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur,
- à la demande du CPSSP.

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS était amenée, du fait du CPSSP ou des autorités de tutelle, à céder des stocks, le CPSSP prendrait toutes les mesures pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés était inférieur à leur prix moyen pondéré d'inventaire, c'est-à-dire si la vente était faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs ».

## **Risque de change**

Toutes les opérations sur devises, autres que les opérations au comptant, nécessitent un accord préalable du Conseil d'administration. La SAGESS réalise tous ses achats en euros et n'est donc pas exposée.

## **Risque sur actions**

Les actions de la SAGESS ne sont pas cotées et l'actionnariat est limité aux entrepositaires pétroliers agréés ayant une obligation de stocks de sécurité. Selon l'article 1655 quater du CGI : « *Les actions de cette société (SAGESS) ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation des ministres* ».

## **Risques fiscaux**

### **Exemption d'impôt sur les sociétés**

De par la loi, la SAGESS n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés (article 1655 quater du Code Général des Impôts).

### **Contrôle fiscal**

La SAGESS a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'ensemble de sa comptabilité des années 2011, 2012 et 2013. Le contrôle est clos et aucun redressement n'a été prononcé par les services fiscaux au titre des années contrôlées.

## **Risques juridiques**

Il n'y a aucun risque juridique significatif identifié au 31 décembre 2015.

## **Risque de contrepartie financière**

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité. L'exposition de la SAGESS au risque de contrepartie financière est par conséquent faible.





## DOCUMENTS FINANCIERS RESUMES

Les comptes détaillés sont fournis en annexe à ce rapport. De manière simplifiée, l'évolution des comptes financiers reste essentiellement conditionnée par la variation des stocks, l'évolution des taux unitaires d'entreposage et des taux d'intérêt ainsi que, suivant les années, par un certain nombre d'activités non récurrentes telles que le projet PSM ou des programmes de changement de spécification des produits.

Le bilan de la SAGESS au 31 décembre 2015 est principalement constitué par les stocks stratégiques à l'actif et les financements par emprunts au passif. Il peut se résumer ainsi :

ACTIF	M€	%	PASSIF	M€	%
Immobilisations	59	1,3%	Capitaux propres et provisions	28	0,6%
Stocks	4 324	97,4%	Emprunts	4 368	98,4%
Créances et autres	58	1,3%	Fournisseurs et autres	45	1,0%
<b>Total</b>	<b>4 441</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>4 441</b>	<b>100,0%</b>

Les immobilisations sont essentiellement constituées par le PSM et le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou.

Les stocks sont les stocks stratégiques de sécurité achetés et détenus par la SAGESS.

Les créances sont essentiellement constituées de la créance sur le CPSSP correspondant à un mois de facturation des services de la SAGESS.

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées des coûts d'entreposage du mois de décembre.

Le compte de résultat de l'exercice 2015 se schématise ainsi :

M€	2015	2014	Variation
Remboursement par le CPSSP des coûts SAGESS	352	361	-2%
Résultat sur ventes de produits pétroliers	24	2	na
Entreposage et suivi des stocks	(307)	(303)	1%
Autres charges	(8)	(12)	-33%
Frais financiers	(37)	(47)	-21%
<b>Résultat net</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	

La SAGESS recouvre mensuellement du CPSSP ses coûts d'entreposage, le coût de financement de ses actifs, ses coûts de fonctionnement ainsi que l'ensemble de ses autres coûts, conformément aux termes de la convention liant le CPSSP et la SAGESS.

La SAGESS a procédé à des ventes de produits pétroliers, conformément aux instructions du CPSSP, pour un montant de 156 M€. Ces ventes ont généré un résultat net de 24 M€.

## EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

La SAGESS a émis le 29 janvier 2016 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans au taux fixe de 0.625%. Conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juin 2015, le taux fixe n'a pas été « swappé » par un taux variable.

## ECHEANCES FOURNISSEURS AU 31 DECEMBRE 2015

(Code de commerce art L 441-6-1 et D 444-4)

TOTAL BALANCE	30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours
31 décembre 2014	12 312 K€	12 312 K€	
31 décembre 2015	27 078 K€	27 078 K€	

## DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de la période écoulée ne prennent en charge -hors effet C3S- aucune dépense non déductible fiscalement, au titre de l'article 39-4 du même Code.

## CAPITAL SOCIAL

Conformément à l'agrément donné par la DGDDI, la DGCCRF et la Direction de l'Energie le 9 juillet 2015, le capital social de la SAGESS se répartit au 31 décembre 2015 entre 35 actionnaires, représentant 97,8% de l'obligation nationale de stockage stratégique :

Actionnaires et filiales détenant plus de 5% du capital	
TOTAL Marketing Services et affiliés	34,0%
SIPLEC	12,5%
Esso S.A.F.	9,4%
SCA PETROLES ET DERIVES	8,1%
CARFUEL	7,5%
<b>Actionnaires détenant moins de 5% du capital</b>	<b>28,5%</b>

Il n'existe pas de délégation accordée par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

## REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme les périodes précédentes, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

Le Président-directeur général est détaché à la SAGESS et sa société d'appartenance (TOTAL S.A.) a facturé, au titre de l'exercice 2015, un montant hors taxes de 380 K€.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice au 31 décembre 2015 (En milliers d'euros)	Ernst & Young	Grant Thornton
Audit		
Comptes semestriels et annuels	45	45
Autres travaux	10	18
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>63</b>

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Suite au lancement en 2012 de l'initiative Développement durable, l'équipe de Direction SAGESS a poursuivi l'élargissement de cette initiative en 2015. Cette initiative répond d'une part, au souhait de certains investisseurs de mieux connaître les enjeux « Développement durable » pour la SAGESS et d'autre part, de se conformer au texte de la loi Grenelle II.

La démarche « achat responsable » a été poursuivie auprès des principaux fournisseurs afin d'établir un dialogue constructif sur leur démarche « Développement durable ».

Le programme de diagnostic des risques dommages et environnementaux dans les sites où SAGESS stocke des produits pétroliers s'est poursuivi, conformément au plan 2013/2016 établi.

Conformément au plan d'action Développement durable communiqué au Conseil d'administration et au Comité Développement durable, la SAGESS a continué en 2015 à étendre son périmètre d'action à ses partenaires les plus importants, en favorisant leur support aux initiatives de la SAGESS dans le cadre de sa charte « Développement durable » et de son Code de conduite, en particulier auprès de ses partenaires entreposeurs, avec une mise à jour des conditions particulières des nouveaux contrats mis en place.

## **5 > PERSPECTIVES 2016**

Les mises à la consommation pour 2015 sont en augmentation par rapport à 2014 de plus de 1,2%, ce qui impactera le niveau de l'obligation nationale au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette augmentation liée aux effets climatiques de l'année 2014 (année marquée par une très forte baisse des ventes de fioul domestique) ne remet pas en cause les tendances baissières projetées sur les prochaines années. Par ailleurs, la tendance observée ces dernières années sur la baisse des mises à disposition devrait atteindre un seuil.

Le taux de l'obligation de stockage stratégique devrait rester stable au niveau établi en 2012 à 29,5%, dans le cadre de l'adoption de la nouvelle Directive européenne sur les stocks stratégiques.

La SAGESS pourrait donc être amenée à acheter des quantités de produits ou contracter des tickets pour ajuster les stocks physiques sur une obligation nationale à la hausse, si le CPSSP en fait la demande.

La SAGESS est capable d'adapter son portefeuille de contrats d'entreposage à des fluctuations toujours possibles des consommations et aux évolutions éventuelles de la logistique pétrolière.

## **Le Conseil d'administration**

## **DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES -COMPTES 2015-**

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes et les états financiers de la Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS) sont établis conformément aux normes comptables applicables en France et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2015.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2015 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elle est confrontée.

Rueil-Malmaison, le 26 février 2016

François MARTIN  
Président-directeur général

Edouard FILHO  
Secrétaire Général et Directeur Finances

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article 225-37 du Code de commerce)

Le présent rapport rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Il traite également des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

D'une manière générale, ce rapport a été établi en utilisant les recommandations formulées par l'Autorité des Marchés Financiers et applicables au cas de figure bien particulier de la SAGESS, dont les titres financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, se limitent à l'émission d'obligations simples, cotées à Luxembourg à l'exclusion de toute autre opération.

En matière de contrôle interne, le référentiel retenu est celui du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), repris également dans les travaux menés sous l'égide de l'AMF.

## 1 > GOUVERNANCE ET CONTROLE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Lors de sa séance du 21 mars 2014, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur. Ce règlement intérieur précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et des ses comités (Comité d'audit, Comité Développement durable, Comité de gestion opérationnelle et Comité financier). Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Vice-Président.

Il est complété de 3 annexes :

- La Charte de l'administrateur SAGESS et son annexe constituée par la déclaration annuelle sur l'honneur visant à la prévention des conflits d'intérêts.
- Le Code de conduite de la SAGESS.
- La composition et attribution des Comités.

Les textes du Règlement intérieur du Conseil d'administration et du Code de conduite de la SAGESS sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.sagess.fr](http://www.sagess.fr)).

## Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2015 :

Le Conseil d'administration est composé de 13 membres qui représentent l'ensemble des sociétés actionnaires prises dans leur diversité de culture et d'origine.

### Evolution du Conseil d'administration en 2015 :

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2015, le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Marcelin a été renouvelé pour une durée de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2015 a nommé à titre provisoire la société URBAINE DES PETROLES, suite à sa cooptation, en remplacement de Bruno Estagnasié, démissionnaire.

Administrateurs	Représentant permanent	Comités spécialisés
François MARTIN (Président-directeur général)		
BOLLORE ENERGIE	Dimitrios XYLINAS	
BP France	Hervé CHARMOLUE	
CARFUEL (Vice Président)	Karim BENBRIK	
ENI France SARL	Cécile POINOT	
Esso SAF	Xavier FOLCH	
URBAINE DES PETROLES	François GOOD	
Jean-Claude MARCELIN		Membre du Comité d'audit
PETROVEX	Ludovic LABAZUY	
PICOTY SA	Michel PICOTY	
Société des Pétroles SHELL	Son LENGOC	
SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC	Thierry FORIEN	Président du Comité d'audit
TOTAL MARKETING FRANCE	René LECORNET	

### Renouvellement de mandats proposés à l'Assemblée générale 2016 :

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mars 2016, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2016 le renouvellement du mandat des administrateurs suivants, pour une durée de cinq ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020 :

BOLLORE ENERGIE	BP France
CARFUEL	Esso SAF
URBAINE DES PETROLES	PETROVEX
PICOTY SA	TOTAL MARKETING FRANCE

Selon le décret d'approbation des statuts de la SAGESS n° 93-1442 du 27 décembre 1993, trois représentants des ministres chargés respectivement de l'énergie, de l'économie et du budget assistent de droit aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Les délibérations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale ordinaire sont exécutoires dans un délai de huit jours francs si les ministres n'ont pas, dans ce délai, demandé une nouvelle délibération. La nouvelle délibération est exécutoire de plein droit.

Dans le cadre du décret d'autorisation et d'exploitation du pipeline SAGESS Manosque et conformément aux dispositions légales (décret N° 59-645 du 16 mai 1959), l'Administration a souhaité l'instauration d'un Commissaire du gouvernement auprès de la SAGESS, dont le rôle est limité aux sujets liés à l'activité de la canalisation. Les statuts ont été modifiés en conséquence, et la nomination de ce Commissaire faite par décret en avril 2006.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois : le 29 janvier (2 réunions), le 12 février, le 19 mars, le 18 juin, le 24 septembre et le 10 décembre. Le taux moyen de présence des administrateurs, pour l'exercice 2015, est de 78% (82% sur la base du Conseil d'administration élargi aux 3 représentants des ministères de tutelle), en retrait de 2 points par rapport à 2014.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2015		
Didier HAREL/François Martin (A/C du 29 janvier 2015)	7 séances sur 7	100%
BOLLORE ENERGIE / Dimitrios XYLINAS	7 séances sur 7	100%
BP France / Hervé CHARMOLUE	4 séances sur 7	57%
CARFUEL / Karim BENBRIK	4 séances sur 7	57%
ENI France / Alfonso CUNDARI – Cécile POINOT	2 séances sur 7	29%
ESSO France / Gilles Théry - Xavier FOLCH	7 séances sur 7	100%
Bruno ESTAGNASIE	6 séances sur 7	86%
Jean-Claude MARCELIN	6 séances sur 7	86%
PETROVEX / Ludovic LABAZUY	6 séances sur 7	86%
PICOTY / Michel PICOTY	3 séances sur 7	43%
Société des Pétroles Shell / Son LENGOC	7 séances sur 7	100%
SIPLEC / Thierry FORIEN	6 séances sur 7	86%
TOTAL Marketing FRANCE / René LECORNET	6 séances sur 7	86%

En sus de la couverture des sujets d'ordre légal (arrêté des comptes, comptes prévisionnels, pouvoirs, rapports, préparation et projet de résolutions des assemblées, approbation préalable des conventions réglementées), des obligations liées à la couverture et des comptes rendus des Comités du Conseil d'administration (Comité d'audit, Comité financier, Comité Développement durable et Comité de gestion opérationnelle), le Conseil a débattu des sujets suivants :

- **142<sup>ème</sup> réunion du 29 janvier 2015 :**
  - o Changement d'un représentant permanent
  - o Examen de la procédure d'appel à projets visant à constituer des capacités additionnelles de stockage stratégique
- **143<sup>ème</sup> réunion du 29 janvier 2015 :**
  - o Election d'un nouveau Président du Conseil d'administration et Directeur général
- **144<sup>ème</sup> réunion du 12 février 2015 :**
  - o Approbation de la procédure d'appel à projets visant à constituer des capacités additionnelles de stockage stratégique
  - o Mise en place de la Commission d'entreposage
- **145<sup>ème</sup> réunion du 19 mars 2015 :**
  - o Changement d'un représentant permanent
  - o Indexation annuelle des tarifs d'entreposage
  - o Cartographie des risques : revue des indicateurs annuels
  - o Répartition du capital social 2015
  - o Auto-évaluation du Conseil d'administration
- **146<sup>ème</sup> réunion du 18 juin 2015 :**
  - o Démission et cooptation d'un administrateur
  - o Présentation de la politique d'entreposage
  - o Approbation de la résolution d'émettre de l'émission obligataire de septembre 2015
- **147<sup>ème</sup> réunion du 24 septembre 2015 :**
  - o Résultat de l'émission obligataire de septembre 2015
  - o Nouvelle présentation de la politique d'entreposage
  - o Auto-évaluation du Comité d'audit
  - o Revue de la politique risques et assurances
- **148<sup>ème</sup> réunion du 10 décembre 2015 :**
  - o Changement d'un représentant permanent
  - o Démission et cooptation d'un administrateur
  - o Cartographie des risques : revue des indicateurs semestriels
  - o Approbation de la politique financière
  - o Approbation de la résolution d'émettre de l'émission obligataire de janvier 2016
  - o Approbation de la politique d'entreposage

Comme indiqué dans le rapport de gestion, il n'est pas alloué de rémunération ou avantages aux membres du Conseil d'administration ou autres mandataires sociaux. L'actuel Président-directeur général est détaché et le contrat de détachement prévoit une refacturation au coût réel.

La première auto-évaluation du Conseil d'administration de la SAGESS s'est déroulée à l'occasion de la séance du 19 mars 2015. Les 13 administrateurs et 3 représentants de l'Etat ont participé à cet exercice.

33 questions réparties sur 2 chapitres constituaient la base de cet exercice :

- Profil, connaissance et expertise des membres.
- Evaluation du mandat (responsabilité et fonctionnement).

Des pistes d'amélioration ont été soulevées et feront l'objet d'un suivi à l'occasion de la séance du Conseil d'administration de mars 2016.

## COMITE D'AUDIT

Les trois membres de ce Comité, compte tenu du cadre légal et réglementaire très particulier de la SAGESS, ont été choisis pour leur indépendance par rapport au management, leur compétence et leur pluralité d'origine ; ces critères sont garants du bon fonctionnement de ce Comité, et de sa capacité à renforcer la qualité du contrôle interne de la société dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

Trois réunions se sont tenues en 2015 afin d'aborder les sujets suivants dans le cadre de la revue globale du système de contrôle interne en place :

- **25ème réunion du 18 mars 2015 :**
  - o Clôture des comptes 2014
  - o Travaux de révision des Commissaires aux comptes
  - o Revue du rapport LSF 2014 et des objectifs 2015
  - o Cartographie des risques 2014 : revue des indicateurs annuels
  - o Prévention du risque de fraude au Président
- **26ème réunion du 22 juin 2015 :**
  - o Information sur la gestion des risques liés au pipeline SAGESS Manosque
  - o Information sur de dossier CIM Pauillac
  - o Mise à jour du processus des conventions règlementées
  - o Auto-évaluation du Comité d'audit
- **27ème réunion du 25 novembre 2015 :**
  - o Présentation des travaux des Commissaires aux comptes dans le cadre de la situation des comptes au 30 juin 2015
  - o Information sur la gestion des risques liés au pipeline SAGESS Manosque
  - o Préparation de l'audit interprofessionnel du 1er semestre 2016
  - o Revue de l'activité LSF du 1er semestre 2015
  - o Cartographie des risques : revue des indicateurs semestriels prioritaires

Un compte-rendu des travaux du Comité est fait à chaque Conseil d'administration.

La première auto-évaluation du Comité d'audit de la SAGESS s'est déroulée à l'occasion de la séance du 22 juin 2015. Les 3 membres du Comité ont participé à cet exercice.

27 questions réparties sur 6 chapitres constituaient la base de cet exercice :

- Chartes, rôles et compétences
- Organisation des réunions
- Interaction avec le management et les Commissaires aux comptes
- Revue des Etats financiers
- Risques, contrôle et conformité
- Evaluation et perspectives

Ce questionnaire a permis de faire un tour de table du fonctionnement du Comité. La régularité des réunions ainsi que la densité des sujets abordés montrent la maturité de ce Comité après 27 réunions et 6 ans d'existence.



## COMITES SPECIALISES

Quatre comités spécialisés ont été créés pour assister la Direction de la SAGESS et le Conseil d'administration. Les travaux de ces Comités peuvent être diligentés soit par la SAGESS soit par le Conseil, ou encore à l'initiative de ces Comités eux-mêmes.

Un **Comité de gestion opérationnelle** est défini dans les statuts de la SAGESS. Il est composé de 6 membres nommés par le Conseil d'administration. Il assiste la Direction de la SAGESS dans les opérations courantes. Il a voix consultative et donne des avis. Il en tient le Conseil informé. Ses membres peuvent assister aux séances du Conseil avec voix consultative. Ce Comité s'est réuni une fois en 2015 pour examiner l'intérêt pour la SAGESS de la certification des stockistes ainsi que la définition de la notion de « fond de bac, impompable et malpompable ».

Un **Comité financier**, non défini dans les statuts, a été créé par le Conseil d'administration. Il est composé de 7 membres dont 5 représentants financiers des actionnaires. Il assiste la Direction de la SAGESS et le Conseil sur toute décision d'importance en matière financière. Il a voix consultative et donne des avis. Il en tient le Conseil informé.

Le Comité financier s'est réuni 4 fois en 2015 et a traité des sujets suivants :

- Plans et réalisations budgétaires (mises à la consommation, couverture, stockage, prévisions financières associées).
- Revue de la politique financière et principes d'affectation du résultat de la SAGESS.
- Plans et options de financement 2015-2018.
- Revue de la prévention des fraudes.
- Politique risques et assurances.

Un **Comité de contrôle** semestriel regroupant les membres de la Direction de la SAGESS revoit les objectifs annuels et leur réalisation.

Un **Comité Développement durable** composé de 7 membres spécialistes du Développement durable parmi les principales parties prenantes de la SAGESS. Il se réunit deux fois par an, en février pour fixer les objectifs annuels et revoir le rapport Développement durable, et en juillet pour examiner les progrès réalisés dans la mise en place de ces objectifs et revoir l'ensemble des indicateurs Développement durable.

## COMMISSION D'ENTREPOSAGE

Afin de renforcer la gouvernance de la gestion des contrats d'entreposage, le Conseil d'administration a décidé, à l'occasion de sa réunion du 19 décembre 2014 de créer une Commission d'entreposage afin de traiter des décisions relatives aux contrats d'entreposages. Cette commission composée de 5 membres (le Directeur général de la SAGESS, le Directeur Finances et Secrétaire général, le Directeur logistique, un ingénieur de la Direction logistique et un représentant du CPSSP). Cette commission, dont le règlement intérieur a été approuvé lors de la première séance du 16 avril 2015, s'est réunie 9 fois cette année. Son activité fait l'objet d'un compte-rendu systématique au Conseil d'administration.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes, nommés pour 6 exercices par l'Assemblée des actionnaires, effectuent leurs diligences telles que définies par les règles applicables à cette profession, et interviennent au minimum deux fois par an (revue des processus et comptes annuels).

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil traitant d'informations comptables et financières. A l'initiative du Président, ils peuvent être conviés à toute autre réunion.

## AUDIT DES ACTIONNAIRES

La société est auditée tous les 3 ou 4 ans par une équipe d'auditeurs, sélectionnés ou diligentés par les actionnaires au sein de leurs fonctions d'Audit/Contrôle. Le référentiel de ces audits est le référentiel interprofessionnel établi en 1998 par les sociétés de raffinage et de distribution de pétrole, et couvre l'ensemble des activités de la SAGESS. Le dernier audit a eu lieu en avril 2012. Le prochain audit est planifié pour le début du second trimestre 2016.

Un rapport écrit est publié de manière indépendante en sortie, après discussion de son contenu avec la Direction de la SAGESS. Ce rapport intègre le plan de correction des faiblesses identifiées.

L'ensemble des points de contrôle relevés à l'occasion de l'audit de 2012 a été fermé en 2014.

Le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes et le Comité d'audit reçoivent la communication des conclusions, et sont également informés de l'avancement du plan de correction.

## ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de convocation et de participation des actionnaires à ces Assemblées sont usuelles. Elles figurent dans les statuts de la société (disponibles sur simple demande et sur le site internet de la société : [www.sagess.fr](http://www.sagess.fr)) et, à défaut, relèvent des dispositions de droit commun.



## 2 > ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

### CADRE GENERAL

Les objectifs fondamentaux du système de contrôle de la SAGESS restent la mise en œuvre de manière efficace et appropriée par le Conseil d'administration, la Direction de la SAGESS et son personnel, des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés, dans le plein respect des lois et réglementations applicables, tout en permettant de prévenir et maîtriser les risques pouvant résulter en un impact opérationnel ou financier significatif. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le programme LSF (Lois de Sécurité Financière) fait l'objet d'une approche structurée et d'une mise en œuvre pluriannuelle dont le contenu est approuvé par le Conseil d'administration et l'avancement revu régulièrement à ce niveau.

Cette approche inclut une revue annuelle de l'adéquation de chaque composante de cet environnement de contrôle aux enjeux et activités de la société, et la mise en œuvre des ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

### PERIMETRE

Le périmètre recouvre l'ensemble des activités placées, de par le système de stocks de réserve français, sous la responsabilité de la SAGESS, ainsi que la gestion administrative de l'obligation de stocks stratégiques qui incombe au CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers), et que ce dernier a déléguée à la SAGESS depuis 1993 par une Convention à durée indéterminée approuvée par un décret signé du Premier ministre.

### PROGRAMME LSF

Le programme LSF fait l'objet d'une implication directe des différents acteurs. Les travaux et réflexions sont menés en groupe et coordonnés par le Président-directeur général. Le sujet est régulièrement à l'ordre du jour du Conseil d'administration (ainsi que du Comité d'audit), afin d'assurer la participation de tous les intervenants directement concernés et de bénéficier dans le même temps de l'expérience afférente aux actionnaires. Cette démarche s'étend en parallèle à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS.

La ligne directrice est de structurer le sujet au moyen d'une architecture générale de contrôle, servant de cadre de référence au sein duquel viennent se loger un certain nombre de composantes, mises à jour si nécessaire et au minimum sur une base annuelle. Cette architecture peut se représenter ainsi :



Le Code de conduite des affaires, a été mis à jour en avril 2015, avec un renforcement des contrôles des cadeaux donnés et reçus. Il contient les valeurs fondamentales qui sous-tendent l'ensemble des activités de la société, tant internes que menées en collaboration avec des tiers. Il couvre :

- Ethique des affaires.
- Pratiques anti-corruption.
- Relations avec les tiers : concurrence, conflits d'intérêt, participation à la direction de sociétés et organismes, opérations internationales, activités politiques.
- Hygiène, Sécurité, Environnement : sécurité des personnes et des biens, sécurité des produits, protection de l'environnement.
- Emploi et conditions de travail : équité dans l'emploi, santé au travail, alcool et drogue, harcèlement.

Ce Code, initialement approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2005, a fait l'objet d'une nouvelle diffusion à l'ensemble du personnel en 2015, à l'occasion de sa mise à jour, afin de souligner son importance et le rôle de chacun pour sa bonne application. Il est systématiquement attaché à tous les appels d'offre émis par la SAGESS, avec une demande d'adhésion à ses principes.

Un référentiel de contrôle interne (Standards de contrôle) a été établi en 2004 avec l'adoption par le Conseil d'administration de septembre 2004 du « Référentiel commun du Comité d'Audit Interprofessionnel » (utilisé lors des audits de la SAGESS par ses actionnaires) comme référentiel de contrôle minimal.

En matière de processus et de procédures, la cartographie des risques de la SAGESS a permis d'identifier 18 risques liés à des processus, avec désignation pour chacun d'un propriétaire.

La cartographie des risques de la SAGESS, basée sur une analyse du couple sévérité/maîtrise, permet une gestion dynamique des risques. Il en résulte une répartition en 2 risques « critiques », 9 « sévères » et 7 « majeurs ».

Ces processus sont liés à des procédures qui ont été attribuées à un propriétaire.

**Les risques « critiques » sont :**

- Risque financier engendré par une perte de produits, solidité financière des fournisseurs.
- Risque de gouvernance du système des stocks stratégiques.

**Les risques « sévères » sont :**

- Efficacité de l'organisation.
- Risque de liquidité.
- Risque de perte de produits (quantité/qualité).
- Fonctionnement du binôme CPSSP/SAGESS.
- Gestion du contexte économique et monétaire.
- Systèmes d'information (performance).
- Systèmes d'information (sécurité des informations).
- Systèmes d'information (gestion des systèmes).
- Gestion des risques d'accidents industriels (sites propres et/ou sites tiers).

Des indicateurs de performance (KPI) ont été mis en place et permettent ainsi à l'équipe de Direction de suivre l'évolution des risques. Cette typologie faite, une analyse de risque approfondie est menée, au minimum pour les risques « critiques » et « sévères » afin de vérifier que les points de contrôle pertinents sont en place, et afin de stabiliser les procédures en conséquence. Cette analyse consiste à reprendre chaque processus, à en revoir le cheminement de son début à sa fin, que ce cheminement soit manuel ou informatisé, et à déterminer pour chaque étape de traitement, les risques d'erreur ou de non qualité qui pourraient survenir et donc les points de contrôle qui doivent être mis en place, s'ils ne le sont pas déjà. Ces indicateurs sont revus annuellement par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Une sélection d'indicateurs « prioritaires » a été établie afin de suivre de façon semestrielle l'évolution de cette cartographie.

Enfin, une auto-évaluation de l'environnement de contrôle global est effectuée annuellement. Pour ce faire, l'environnement de contrôle est approché au travers de 5 principes constitutifs : environnement contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage. Chacune de ces composantes fait l'objet, sur la base des réalisations de l'année considérée, d'une évaluation par l'équipe de Direction. Une évaluation globale en est déduite.

## **POUVOIRS**

### **POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

Selon la législation en matière de stocks de réserve, les décisions relatives aux achats et ventes de stocks de produits pétroliers sont de la responsabilité du Conseil d'administration, mais elles ne peuvent être prises que dans le cadre de demandes formelles exprimées par l'Administration ou le CPSSP.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé les limitations de pouvoirs suivantes au Président-directeur général :

Le Président-directeur général ne peut consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 30 000 euros par opération, sauf pour des loyers payés d'avance dans le cadre du financement d'investissements dans des dépôts particuliers, et sauf pour les prêts de produits pétroliers dans la limite, tous prêts confondus, de 100 000 tonnes.

Le Président-directeur général et le Directeur Finances peuvent contracter conjointement des emprunts sans limite de montant.

Les ouvertures ou clôtures de comptes bancaires ou comptes de chèques postaux au nom de la SAGESS ne peuvent être faites que par signature conjointe du Président-directeur général et du Directeur finances.

Toutes les opérations éventuelles sur produits dérivés et en devises doivent au préalable avoir été autorisées par le Conseil d'administration.

Le Président-directeur général n'est pas autorisé à procéder à des achats à terme, de produits pétroliers.

En outre, les autorisations suivantes sont renouvelées annuellement par le Conseil d'administration :

Le Conseil autorise le Président-directeur général à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 200 000 euros. Le Conseil autorise le Président-directeur général à donner à l'égard des administrations douanières et fiscales des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limite de montant.

Le Conseil autorise le Président-directeur général à déléguer en partie ou en totalité les pouvoirs définis dans le paragraphe ci-dessus.

### **POUVOIRS BANCAIRES**

Les pouvoirs bancaires, en ligne avec ce qui précède, sont renouvelés a minima chaque année et communiqués formellement à chacune des banques avec lesquelles travaillent la SAGESS. Ces pouvoirs décrivent en détail les opérations autorisées et leurs conditions ou limites, ainsi que les opérations interdites. Une mise à jour a eu lieu en octobre 2015.

### **POUVOIRS INTERNES**

Le manuel de pouvoirs internes de la société est mis à jour quand nécessaire ; la dernière mise à jour remonte à mars 2015. Ce manuel est bâti pour répondre aux objectifs suivants :

- Organiser les Pouvoirs et Latitudes de manière cohérente avec l'approche par processus décrite plus haut.
- Fournir en ouverture de chaque section relative à un processus donné, un certain nombre de clarifications (limites du processus et interfaces avec autres processus) et un rappel des principes directeurs applicables.
- Faire apparaître, pour chaque point de décision, l'intégralité des participants à celle-ci, depuis le pouvoir de proposition jusqu'au pouvoir d'approbation final, en passant par les points de revue et validation nécessaires avant toute décision.

### 3 > ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'information comptable et financière est produite par la Responsable comptable et le Directeur Finances sous le contrôle du Président-directeur général.

Les étapes d'élaboration de ces informations sont :

- Détermination des principes et méthodes comptables destinés à refléter au mieux les caractéristiques et les particularités réglementaires de l'activité de la société, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Enregistrement dans un strict respect de principes de ségrégation des tâches, des opérations et arrêtés périodiques (comptabilisation des transactions, détermination et comptabilisation des provisions et des comptes de régularisation/d'attente, arrêtés semestriels et annuels).
- Contrôle des comptes et de la situation financière (réconciliations, circularisations).
- Production des rapports financiers (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion). Ces rapports sont revus par les Commissaires aux comptes et par le Comité d'audit, avant d'être soumis au Conseil d'administration.

Les risques majeurs sont la production d'informations comptables incomplètes ou erronées ou une communication financière insuffisante. La SAGESS ayant pour mission de constituer et de conserver des stocks stratégiques de produits pétroliers, de les financer par emprunts, et n'ayant pas vocation à faire du bénéfice, les informations les plus sensibles sont celles relatives aux stocks et à la couverture des dépenses de la société, et à la dette financière.

Ces stocks représentent plus de 97,4% de la valeur des actifs au 31 décembre 2015 :

- Les volumes en stocks sont vérifiés au moyen des déclarations douanières et par inventaire physique réalisé par du personnel SAGESS ou par une société indépendante au moins une fois tous les 12 mois. Une réconciliation des informations douanières avec les volumes enregistrés dans les systèmes informatiques est faite a minima sur une base semestrielle.
- La valeur des stocks est intégrée dans le système central SIGESS qui relie automatiquement les activités logistiques aux opérations comptables et financières.
- De par la loi, les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat et non aux prix de marché. La SAGESS n'est donc pas exposée aux variations de prix des produits pétroliers.

Les immobilisations sont essentiellement constituées par le PSM (Pipeline SAGESS Manosque) mis en service en novembre 2007 et par le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou. Ces biens font l'objet d'inventaires détaillés périodiques et sont exploités par des tiers, sous la supervision et le contrôle de la Direction logistique.

D'une manière plus globale, les risques (dont ceux sur les actifs) sont minimisés par :

- Une sélection rigoureuse, un contrôle et une responsabilisation des fournisseurs d'entreposage, et en dernier ressort par les attestations d'assurance de ces derniers, dont l'existence et la conformité aux engagements contractuels sont vérifiées annuellement.
- Au niveau de la société, une politique d'analyse de risque crédit préventive et permanente est en place. Par ailleurs, le risque industriel est couvert par des polices d'assurance revues périodiquement par le Comité financier et présentées au Conseil d'administration.

Le financement par emprunt de la société se fait dans le cadre d'une politique financière dont l'adéquation est revue annuellement par le Conseil d'administration, après avis du Comité financier. Les opérations financières particulières, type émission obligataire, sont revues préalablement au niveau du Conseil d'administration, également après avis du Comité financier. Un suivi de la mise en œuvre des opérations de financement est régulièrement fait aux mêmes niveaux, au-delà des informations complètes sur ce sujet qui figurent dans les rapports financiers (rapport annuel, rapport semestriel, brochures obligataires).

Le recouvrement de la rémunération pour services rendus, exercé par la société pour le compte du CPSSP (dans le cadre de la Convention entre le CPSSP et la SAGESS), est assuré et suivi mensuellement par la SAGESS. Cette rémunération pour services rendus est la source de revenus permettant de couvrir l'ensemble des dépenses du système. Les risques de non paiement sont couverts par des garanties à première demande fournies par les opérateurs pétroliers au CPSSP. Les déclarations de mises à la consommation (base de perception des rémunérations) sont attestées chaque année par les Commissaires aux comptes de ces opérateurs. De plus, des contrôles de ces mêmes informations sont faits directement par l'Administration (DGEC, Douanes) et leurs conclusions réconciliées avec les informations reçues par le CPSSP.

Les coûts de fonctionnement font l'objet de plans annuels mis à jour trimestriellement. Leur suivi est fait à la même périodicité. Les plans et les réalisations sont revus à la même fréquence en Conseil d'administration.

Les engagements hors bilan sont peu nombreux et concernent :

- Des cautions bancaires au profit de l'Administration des douanes.
- Des engagements de location de longue durée.
- Des accords de swap de taux d'intérêt mis en place à l'occasion des émissions obligataires, et spécifiquement autorisés au préalable par le Conseil d'administration.



# INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

(Article R225-105-1 du Code de commerce)

Le présent rapport contient l'ensemble des informations réglementaires conformément à l'article R225-105-1 du Code de commerce. L'ensemble des informations RSE de la SAGESS est publié dans le rapport Développement durable accessible sur le site internet [www.sageess.fr](http://www.sageess.fr) dans le chapitre « Développement durable ».

Consciente des impacts de ses activités, la SAGESS a souhaité s'engager, dès février 2012, en faveur de l'environnement et de la RSE. Matérialisée au travers d'une charte Développement durable, et soutenue par le Conseil d'administration et le Comité d'audit, cette approche a, depuis, été confortée par la réalisation d'un test de matérialité de ses enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, qui a permis à la SAGESS d'identifier les enjeux majeurs liés à son activité, et d'ajuster le pilotage interne de sa démarche en conséquence.

Huit enjeux RSE stratégiques ont été identifiés :

- Gérer l'équilibre dans la répartition des sites d'entrepôts des stocks stratégiques (maillage géographique, type de stockage) en privilégiant une vision à long terme.
- Garantir la quantité, la disponibilité et la qualité des produits stockés.
- Optimiser et sécuriser le financement de la SAGESS.
- Eviter les conflits d'intérêts grâce à la gouvernance mise en place.
- Appréhender les attentes des fournisseurs de service de stockage par la SAGESS (financier, obligations, contrats).
- Promouvoir et communiquer sur les sujets de la sécurité et de l'environnement au niveau des lieux de stockage tiers.
- Gérer les crises d'approvisionnement locales et/ou internationales.
- Veiller à la prise en compte des attentes des collaborateurs et au développement de leurs compétences.

Compte tenu des activités de services de la SAGESS, effectuées intégralement dans son établissement unique situé à son siège social, certaines thématiques « Grenelle II » ne sont pas pertinentes :

- Utilisation durable des ressources.
- Changement climatique.
- Prise en compte des nuisances sonores.
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Le périmètre de ce rapport RSE est constitué d'une part du périmètre de SAGESS (siège social, Pipeline SAGESS Manosque, dépôt de Chasseneuil) mais aussi du périmètre des parties prenantes (lieux de stockages, banques, fournisseurs), pour un certain nombre de thématiques.

La décision de créer un Comité Développement durable a ainsi été prise en 2012 par le Conseil d'administration afin notamment de veiller aux risques et opportunités de la SAGESS et à sa stratégie RSE, et d'assurer le suivi et la mise à jour du plan d'action mis en place. Ce comité, originellement constitué de 7 membres représentatifs des parties prenantes expertes de la SAGESS a été élargi, suite à une décision du Conseil d'administration, à un représentant du personnel SAGESS et à un représentant du CPSSP.



## 1 > INFORMATIONS SOCIALES

### EMPLOI

#### Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique

Au 31 décembre 2015, la SAGESS comptait 14 collaborateurs, dont 5 postes pourvus par du personnel détaché.

La totalité de ces effectifs est basée en France, et comprend 6 femmes et 8 hommes, pour un âge moyen de 52 ans tous sexes confondus.

#### Embauches et licenciements

Il n'y a eu aucune embauche au sens de la législation française en 2015 au sein de la SAGESS (hors personnel détaché).

Il n'y a eu aucun licenciement, tous motifs confondus (économiques et personnels) en 2015.

#### Rémunérations

Le système de rémunération en place au sein de la SAGESS prend en compte la qualité de la contribution, le développement des compétences et la réalisation des objectifs.

En 2015, le montant des charges de personnel s'élève à 2 088 K€, dont 1 152 K€ destinés aux rémunérations des salariés SAGESS. Les charges du personnel incluent la facturation des salaires et charges associées des personnels détachés, mais excluent celle des personnels intérimaires.

Par ailleurs, l'augmentation globale budgétaire des salaires allouée par la SAGESS pour l'année 2015 se décompose de la façon suivante :

- Agents de maîtrise : augmentation générale : 1.0% et augmentation individuelle : 1.0%
- Cadres : augmentation générale : 0.5% et augmentation individuelle : 1.5%.

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été attribué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

Le coût de la rémunération de l'équipe de Direction, constituée de deux personnes détachées et d'un salarié SAGESS, s'élève à 855 K€ au cours de l'année 2015.

### ORGANISATION DU TRAVAIL

#### Organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des salariés de la SAGESS travaillent en contrat à durée indéterminée.

La SAGESS respecte la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur en France. Au 31 décembre, un salarié de la société travaille à temps partiel.

En 2015, il n'y a aucune heure supplémentaire correspondant aux heures travaillées au-delà du nombre d'heures contractuel.

## Absentéisme

Les données détaillées dans ce paragraphe ne concernent que les salariés de la SAGESS, hors détachés.

Le taux d'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours calendaires d'absence, hors congés payés, mises à pied et absences de longue durée non rémunérées (de type congé parental ou sans solde), divisé par le nombre de jours travaillés théorique.

Evolution du taux d'absentéisme	2013	2014	2015
	0,0%	0,2%	0,3%

Répartition des absences par nature	2013	2014	2015
Maladie	0%	100%	100%
Accident du travail	0%	0%	0%
Maternité / Paternité / Adoption	0%	0%	0%
Autres absences	0%	0%	0%

## RELATIONS SOCIALES

### Organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

Les relations sociales au sein de la SAGESS sont fondées sur le respect et le dialogue. La SAGESS reconnaît les contraintes et risques liés à son activité, et accorde en conséquence une attention particulière à l'équilibre social, par le biais de divers modes de consultation et de communication.

La SAGESS développe également un dialogue constructif au travers de la reconnaissance des droits des salariés et de sa volonté à communiquer avec l'ensemble de ses collaborateurs. En 2015, 2 réunions d'information des collaborateurs ont été réalisées, visant à informer et échanger sur les objectifs, le fonctionnement et les résultats de la SAGESS. Autant d'éléments qui favorisent un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.

En 2015, la SAGESS comptait un délégué du personnel et un suppléant.

La SAGESS relève de la Convention Collective des Industries Pétrolières et en applique tous les principes.

## SANTE ET SECURITE

### Conditions de santé et de sécurité au travail et bilan des accords

L'amélioration continue des conditions de travail est au cœur des préoccupations de la SAGESS. Afin de faire évoluer les comportements face aux risques, un certain nombre d'actions sont ainsi mises en œuvre au sein de la SAGESS, parmi lesquelles figurent notamment :

- Une campagne de vaccination gratuite contre la grippe.
- La mise en place de matériel ergonomique sur les postes de travail (bras porte-écran, casques téléphoniques, etc.) et un accompagnement permanent auprès des collaborateurs.
- Une formation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.
- Un exercice d'évacuation.

En 2015, aucun accord n'a été par ailleurs signé par la SAGESS en matière de santé et de sécurité au travail.

## Accidents du travail et maladies professionnelles

La sécurité au travail est l'une des priorités de la SAGESS, et fait donc partie intégrante de ses indicateurs de performance RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt du personnel de SAGESS, le taux de fréquence des accidents avec arrêt du personnel du dépôt (personnel de Picoty), et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt survenus au cours de l'exploitation, de la maintenance et de la surveillance du Pipeline SAGESS Manosque (personnel Géostock) sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ces taux de fréquence correspondent au nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées, et ne prennent pas en compte les accidents des sous-traitants de Picoty et Geostock.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	2013	2014	2015
Collaborateurs SAGESS		0	0
Personnel PICOTY (Dépôt de Chasseneuil)	0	0	
Personnel GEOSTOCK (PSM)	26,8	0	

Les taux de gravité associés sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Taux de gravité	2013	2014	2015
Collaborateurs SAGESS	0	0	0
Personnel PICOTY (Dépôt de Chasseneuil)	0	0	
Personnel GEOSTOCK (PSM)	0,8	0	

Enfin, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2015 au sein de la SAGESS. Seules les maladies professionnelles officiellement déclarées et reconnues par la sécurité sociale sont comptabilisées.

## FORMATION

### Politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation

La SAGESS inscrit depuis de nombreuses années son engagement social au cœur même de son processus de gestion des ressources humaines. En 2015, la SAGESS a ainsi poursuivi ses efforts de formation, permettant à chacun de ses collaborateurs de recevoir les moyens nécessaires en termes de formation pour atteindre ses objectifs.

De plus, afin de permettre autant que possible à ses collaborateurs de développer leur potentiel, la SAGESS met à la disposition de ses salariés, au travers de l'organisme DEFI, un catalogue de plus de 464 formations, couvrant aussi bien des aspects techniques et fonctionnels que des compétences managériales et pédagogiques.

Par ailleurs, la réalisation d'entretiens individuels annuels reste une pratique ancrée au sein de la SAGESS, visant à favoriser le développement des collaborateurs et les échanges autour de leur évolution professionnelle. Pour l'année 2015, 100% des collaborateurs (collaborateurs présents depuis plus d'un an) ont ainsi bénéficié de ces échanges formalisés avec leur hiérarchie.

En 2015, grâce aux différents moyens mis en place, le nombre total d'heures consacrées à la formation s'élève à 195 heures soit en moyenne 14 heures de formation par collaborateur au cours de l'année. Réalisées sur la base des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels et des exigences métier, ces formations ont porté en 2015 sur l'approfondissement des outils SAP et les besoins métier (logistique et finance). Le plan de formation 2015 a fait l'objet d'un suivi systématique en compilant les besoins exprimés lors des entretiens annuels de performance et les formations effectivement réalisées.

## EGALITE DE TRAITEMENT

### Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et politique de lutte contre les discriminations

La SAGESS mène une politique volontariste en faveur de la diversité, la mixité, l'égalité des chances et l'élimination de toute forme de discrimination, telle que reflétée dans le Code de conduite des affaires de la société.

La politique de la SAGESS vise en effet à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'ethnie, d'origine, de religion, d'appartenance politique ou syndicale, de nationalité, d'âge ou de handicap.

Au 31 décembre 2015, la SAGESS compte un salarié en situation d'invalidité dans ses effectifs.

Diffusé aussi bien en interne à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS qu'en externe, ce Code de conduite a été distribué à l'ensemble des opérateurs de dépôts pétroliers dans lesquels la SAGESS stocke des produits à l'occasion de la signature des nouveaux contrats d'entreposage. Ce guide est également communiqué de manière systématique à l'ensemble des contreparties lors des appels d'offres réalisés par la SAGESS.

Cette volonté d'égalité des chances se traduit donc aujourd'hui dans tous les aspects des relations professionnelles de la SAGESS : sélection des candidats, recrutement, affectation, promotion, mutation, gestion des rémunérations, formation ou relations avec les fournisseurs.

A fin 2015, les femmes représentent ainsi 43% de l'effectif total de la SAGESS (détachés inclus) et occupent 14% des positions de cadres. Elles sont également représentées au Conseil d'administration, où elles occupent 8% des sièges (base Conseil d'administration de fin 2015).

## PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.
- Elimination du travail forcé ou obligatoire.
- Abolition effective du travail des enfants

Au travers de son Code de conduite des affaires, la SAGESS promeut le respect des Droits de l'Homme et la non-discrimination dans l'ensemble de ses relations au travail. Le respect des Droits de l'Homme inclut notamment pour la SAGESS l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants.

## 2 > INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'HYGIENE, DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT (HSE)

#### Organisation de la société pour prendre en les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Dans le cadre de sa politique HSE, la SAGESS encourage par ailleurs le développement des certifications OHSAS 18001 (concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail) et ISO 14001 (concernant le management environnemental) dans les différents dépôts dans lesquels elle entrepose des produits pétroliers. Au 31 décembre 2015, 61% des dépôts importants possèdent ainsi la certification ISO 14001 (ou équivalent), 50% la certification OHSAS 18001 (ou équivalent). La SAGESS considère ici comme important tout dépôt dont le volume de stockage est supérieur à 70.000 m<sup>3</sup> (hors site de Manosque) ; les volumes stockés dans ces dépôts représentent 87% des volumes gérés (hors site de Manosque).

### **Actions de formation et d'information des collaborateurs menées en matière de protection de l'environnement**

En 2015, aucune action spécifique de formation des collaborateurs n'a été menée en matière de protection de l'environnement.

### **Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Une démarche sur 4 ans a été lancée en 2013 afin de passer en revue, sur le terrain, l'ensemble des sites où la SAGESS stocke ses produits pétroliers. Les diagnostics des risques dommages aux biens, à l'environnement, ainsi que les risques métiers sont intégrés progressivement dans les grilles multicritères de sélection des sites. Cette grille de critères est constituée de différents facteurs couvrant aussi bien l'intérêt logistique, le risque crédit, le risque métier, le risque environnemental et la dépendance économique.

37 sites ont été diagnostiqués dans le cadre du programme 2015 (sur un total de 92 sites actifs au 31 décembre 2015). Au total, sur 3 ans, 82 sites ont été diagnostiqués, ce qui représente 89% du total des sites au 31 décembre 2015.

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice 2015 en exécution d'une décision judiciaire de nature environnementale. Aucune action de réparation significative n'a été nécessaire en raison de dommages causés à l'environnement.

### **Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

La SAGESS n'a comptabilisé aucune provision ni garantie pour risques en matière d'environnement sur l'exercice 2015.

## **POLLUTION ET GESTION DES DECHETS**

### **Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Par nature, les activités de la SAGESS ont un faible impact en termes de rejets dans l'air, et le risque environnemental inhérent est par conséquent peu significatif. La SAGESS n'a donc pas mis en place de suivi spécifique à ce sujet.

Une surveillance continue par les opérateurs a cependant été mise en place sur les dépôts importants afin de prévenir et gérer les éventuelles pollutions et d'éviter tout rejet polluant dans l'eau ou le sol.

Par ailleurs, une cellule de crise a également été mise en place en 2011. Cette dernière participe activement aux simulations d'accidents réalisées sur le Pipeline SAGESS Manosque. Lors de ces exercices, sont non seulement mobilisés les équipes SAGESS et les opérateurs, mais aussi l'ensemble des intervenants locaux (services de secours, administration, médias).

En 2015, un exercice de simulation d'accident a ainsi été réalisé en décembre sur l'ensemble du réseau Geosel et Pipeline SAGESS Manosque, afin de vérifier le bon fonctionnement des procédures environnementales de gestion de crise.

Au cours de l'année, aucun incident accidentel d'épandage de produits pétroliers SAGESS d'un volume supérieur à 1 m<sup>3</sup> été enregistré sur le Pipeline SAGESS Manosque.

Enfin, un suivi des épandages accidentels est également réalisé sur le dépôt de Chasseneuil. Au cours de l'exercice 2015, aucun épandage accidentel n'a été recensé.

### **Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Du fait de sa petite taille en termes d'effectif et de son activité de services, la production directe de déchets (tous types confondus) n'est pas significative. La SAGESS n'a par conséquent pas pris à ce jour de mesures spécifiques de prévention, recyclage et élimination des déchets. Un partenariat à portée sociétale (voir p.35 *Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société*) a toutefois été mis en place avec La Poste concernant le tri et le recyclage de papiers.

## PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

### Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La SAGESS veille à limiter l'impact de son activité sur les milieux naturels, l'équilibre biologique et les espèces protégées. Le développement des stockages en cavernes souterraines naturelles tel qu'à Manosque est en effet un bon exemple de cohabitation réussie entre activité industrielle et milieu naturel, puisque le site est intégré dans le Parc naturel régional du Lubéron. De plus, les technologies ainsi que les contrôles mis en œuvre limitent drastiquement tout risque d'épandage accidentel.

## 3 > INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### En matière d'emploi et de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Du fait de la petite taille de sa structure et de la spécificité de son activité, la SAGESS ne possède pas d'impact significatif ni en matière d'emploi et de développement régional, ni sur les populations riveraines ou locales.

### RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Afin d'identifier et de répondre au mieux aux attentes de ses parties prenantes, la SAGESS s'est engagée en 2012 dans un processus d'analyse de la matérialité de ses enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Basé sur l'étude détaillée de différentes sources d'informations internes et externes (analyse des notations extra-financières, revue de presse, etc.), cet exercice a également permis à la SAGESS de consulter, au travers d'entretiens, un panel représentatif de ses parties prenantes (actionnaires, fournisseurs, collaborateurs, CPSSP, assureurs, management SAGESS, homologues, etc.), et ainsi de recueillir leurs attentes en termes de Développement durable. Ces dernières ont permis la hiérarchisation des enjeux clés les plus pertinents pour la SAGESS, et l'ajustement du pilotage interne de la démarche Développement durable en conséquence.

#### Actions de partenariat ou de mécénat

L'engagement sociétal de la SAGESS s'exprime dans toutes ses activités et projets, au travers d'actions volontaires et de partenariats durables.

- Depuis 5 ans, la SAGESS s'engage annuellement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, via sa participation à la Course Relais Inter-Entreprises de Rueil-Malmaison. Grâce aux quatre collaborateurs et associés de la SAGESS prenant part à cet événement (30% des collaborateurs), la SAGESS peut exprimer son soutien à l'association Special Olympics France et l'accompagner dans le développement de ses activités.
- La SAGESS a par ailleurs conclu récemment un partenariat avec La Poste dans le cadre de l'offre Recy'go. Via son engagement dans cette démarche éco-responsable de collecte et recyclage du papier, la SAGESS s'investit ainsi dans une politique de papier responsable, tout en contribuant à l'économie locale et solidaire par la création d'emplois d'insertion (l'opération menée par La Poste, en liaison avec Recy'go permet de créer 1 emploi d'insertion pour 100 tonnes de papiers collectés).
- La SAGESS a signé un partenariat avec le Samu social de Paris avec la mise en place d'une récupération des déchets non alimentaires des repas servis à la SAGESS.
- La SAGESS a souhaité associer l'ensemble de ses collaborateurs dans le choix d'une œuvre caritative à soutenir. En 2015, le choix collectif s'est porté sur la Ligue Nationale contre le cancer.

## **SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS**

### **Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

L'évaluation de la démarche Développement durable des fournisseurs de la SAGESS, lancée en 2013, a été poursuivie en 2015 avec une intégration systématique du questionnaire « achat responsable », sur une base déclarative, dans les appels d'offres lancés en 2015.

Cette évaluation vise 2 catégories de fournisseurs (les banques et les entreposeurs) ainsi que les acheteurs de stocks stratégiques SAGESS (la catégorie « fournisseurs de produits pétroliers » a été désactivée en 2015, dans la mesure où la SAGESS n'a pas procédé à des achats de produits pétroliers en 2015).

100% des banques et des dépôts importants (dépôts où la SAGESS stocke plus de 70 000 m<sup>3</sup>) sont notés dans le cadre de cette évaluation. La systématisation de l'approche a permis d'augmenter la taille de l'échantillon pour le porter à 58 contreparties (6 entreposeurs et 1 banque de plus par rapport à 2014).

La maturité de ce processus a permis de faire progresser la note moyenne de 12,8/20 à 13,4/20.

Il convient de noter que sur les 3 catégories répertoriées, l'ensemble des parties prenantes a une note supérieure à la note minimum (note représentant le seuil d'un début d'implémentations d'une démarche Développement durable dans une entreprise).

### **Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale**

Afin de gérer au mieux ses enjeux majeurs sur le long terme, la SAGESS promeut à ce jour, sur l'ensemble de ses dépôts de stockage (possessions en propre et dépôts sous douane), une politique environnementale réfléchie et engagée qui s'est traduite par la mise en place du programme pluriannuel (2013-2016) de diagnostic des risques en dépôt (risque dommage, risque métier et risque environnement).

L'ensemble des dépôts dans lesquels la SAGESS entrepose des produits pétroliers et du pétrole brut a ainsi déjà fait l'objet d'un questionnaire déclaratif technique et environnemental. Les dépôts détenus par des tiers sont donc d'ores et déjà sensibilisés à la politique environnementale de la SAGESS.

Depuis le lancement et la formalisation de son initiative RSE, en particulier par la signature de la charte développement durable par l'équipe de Direction de la SAGESS, les propriétaires et les exploitants des dépôts où SAGESS stocke des produits pétroliers continuent à être sensibilisés.

Dans cette optique, la SAGESS intègre en 2015 (comme en 2014), les efforts de ses partenaires et fournisseurs, dans le cadre de la norme ISO 14001 et OHSAS 18001.

Les nouvelles conditions particulières aux contrats d'entreposage incluent une confirmation de l'adhésion aux principes RSE et au Code de conduite de la SAGESS.

## **LOYAUTE DES PRATIQUES**

### **Actions engagées pour prévenir la corruption**

L'activité et l'organisation de la SAGESS l'exposent tout particulièrement au risque de corruption. Cet aspect est ainsi intégré dans le Code de conduite instauré depuis 2005 au sein de la SAGESS et diffusé aussi bien en interne qu'en externe. Une nouvelle mise à jour a été réalisée en 2015 qui renforce les pratiques anti-corruption avec la mise en place d'un registre des cadeaux reçus ou offerts. Tous les collaborateurs de la SAGESS ont formellement pris connaissance de la nouvelle version du Code de conduite. Ce Code est systématiquement joint aux appels d'offres et aux consultations menés par la SAGESS auprès de ses fournisseurs (entreposage, produits pétroliers, services bancaires, etc.)

De ce fait, le processus d'achat fait l'objet de mesures de sécurisation importantes. Les achats sont ainsi réalisés par le biais d'appels d'offres très réglementés, ouverts en présence de témoins.

Les coûts d'entreposage, établis sur la base d'une grille tarifaire approuvée par vote du Conseil d'administration de la SAGESS, font, quant à eux, l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier auprès du Conseil d'administration et des ministères de tutelle.

Enfin, les contrats spécifiques sont considérés comme des conventions réglementées qui impliquent notamment l'approbation du Conseil d'administration dans le cas d'importants contrats d'entreposage.

Le risque de corruption résultant est, par conséquent, considéré comme très faible.

#### **AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

La SAGESS promeut au quotidien le respect des Droits de l'Homme via la diffusion globale de son Code de conduite des affaires, comme l'évoque le paragraphe portant sur la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

## **4 > NOTE METHODOLOGIQUE DE REPORTING**

### **JUSTIFICATION DU CHOIX DES INDICATEURS**

Afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents tels que développés dans le rapport Développement durable, la SAGESS a engagé en amont un processus d'analyse de la matérialité de ses enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Cette analyse, qui a nécessité la consultation des parties prenantes de la SAGESS, a permis ainsi d'identifier et de hiérarchiser les enjeux clés liés à ses activités. Ces indicateurs permettent à la SAGESS de répondre aux exigences de l'article R225-105-1 du Code de commerce.

Ces indicateurs ont fait l'objet d'une revue et d'une mise à jour par le Comité Développement durable de juillet 2015. Cette revue a occasionné, en 2015, une mise à jour du guide de reporting.

### **PROCEDURES/OUTILS DE REPORTING UTILISES POUR LA REMONTEE DES INDICATEURS**

L'ensemble des procédures ainsi que les définitions des principaux indicateurs sont précisés dans le « Protocole de Reporting SAGESS ». Chaque définition précise le périmètre de l'indicateur, l'unité de reporting, la méthode de calcul, la source des données, le responsable de son élaboration ainsi que les contrôles à mettre en place. Ces données font l'objet d'une revue analytique afin de s'assurer de leur cohérence. Ce protocole est disponible sur demande au siège de la SAGESS.

Les indicateurs sont reportés dans des tableaux de suivis annuels par chacun des responsables dédiés. Les données utilisées sont, soit issues des systèmes d'information comptable et logistique, soit obtenues directement auprès des différents prestataires de SAGESS.



## PERIMETRE DE REPORTING DES DIFFERENTS INDICATEURS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

Les indicateurs se répartissent en 2 catégories :

- Les indicateurs règlementaires répondant aux dispositions de la loi Grenelle 2 et publiés dans le présent rapport de gestion: indicateurs G2 ;
- Les indicateurs de pilotage de la démarche Développement durable de la SAGESS et publiés dans le rapport Développements durable : Indicateurs DD.

Le périmètre actuel varie en fonction des indicateurs afin de proposer les données les plus pertinentes possibles. Les différents périmètres utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

INDICATEUR #	INDICATEURS RSE	PERIMETRE SAGESS			PERMIETRE PARTIES PRENANTES		
		SAGESS	Dépôt de Chasseneuil	PSM	Dépôts importants	Banques	Fournisseurs de produits pétroliers
	<b>Gestion sécuritaire des stocks</b>						
1-A	Ecart entre la commande du CPSSP et le stock SAGESS au 1er juillet de l'année civile	DD					
2-A	Taux de réalisation des commandes du CPSSP	DD					
2-B	% de sites audités au moins une fois sur l'année civile		DD		DD		
2-C	Nombre d'audits non conformes		DD		DD		
2-Cbis	% de résolution des non conformités (après 3 mois)		DD		DD		
2-D	Part du volume de stocks SAGESS délocalisés	DD					
	<b>Sécurisation du financement</b>						
3-A	Structure du financement externe	DD					
3-B	Maturité moyenne de la dette obligataire	DD					
3-C	Couverture du programme de billets trésorerie par lignes bancaires	DD					
3-D	Utilisation du programme de billets de trésorerie	DD					
3-E	Couverture de l'utilisation du programme de billets trésorerie par lignes bancaires	DD					
3-F	Alignement de la notation S&P long terme SAGESS sur celle de la France	DD					
3-G	Alignement de la notation S&P court terme SAGESS sur celle de la France	DD					
	<b>Solidité de la gouvernance face aux risques de conflit d'intérêts</b>						
4-A	% de l'actionariat représenté au Conseil d'administration	DD					
4-B	Taux de participation des administrateurs au CA	DD					
4-C	% des membres du CA renouvelés dans l'année	DD					
4-D	% de femmes dans le Conseil d'administration	G2					
4-E	Nombre de membres non représentants permanents au CA	DD					
4-F	Indépendance du Directeur Logistique	DD					
4-G	Nombre de réunions des comités du CA	DD					

INDICATEUR #	INDICATEURS RSE	PERIMETRE SAGESSE			PERMETRE PARTIES PRENANTES		
		SAGESSE	Dépôt de Chasseneuil	PSM	Dépôts importants	Banques	Fournisseurs de produits pétroliers
	<b>Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des entrepôts tiers</b>						
5-A	% volumique des dépôts importants				DD		
5-B	% de dépôts importants certifiés ISO 14001 ou équivalent				G2		
5-C	% de dépôts importants certifiés OHSAS 18001 ou équivalent				G2		
5-E / 5-F	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m3)		G2	G2			
5-G	Nombre d'exercices de simulation d'accident réalisés	DD		DD			
5-D/ 5-H	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel (Chasseneuil/PSM)		G2	G2			
5-I	% de dépôts importants confirmés charte DD et Code conduite				G2		
5-J	Avancement du plan pluriannuel de diagnostics des risques		G2		G2		
5-K	Achats responsables : % du taux de réponse des fournisseurs		G2	G2	G2	G2	G2
5-L	Achats responsables : Note moyenne obtenue		G2	G2	G2	G2	G2
5-M	Achats responsables : Nombre de fournisseurs avec note inférieure à la note mini		G2	G2	G2	G2	G2
	<b>Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement externe ou interne</b>						
6-A	Nombre d'événements ayant conduit à l'émission d'injonctions par les pouvoirs publics	DD					
6-B	Taux de satisfaction des injonctions reçues par la SAGESSE	DD					
	<b>Prise en compte des attentes des collaborateurs et au développement de leurs compétences</b>						
7-A	Effectifs (dont détachés), répartition par sexe et âge moyen	G2					
7-B	Nombre d'embauches et de licenciements	G2					
7-C	Nombre moyen d'heures de formation	G2					
7-D	Taux d'absentéisme	G2					
7-E	% d'entretiens individuels annuels (cadres et non cadres)	G2					
7-F	Nombre de réunions d'information au personnel	DD					
7-G	Nombre de droits d'alerte en matière de santé publique et d'environnement	DD					
7-H	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel	G2					

## **Charges du personnel**

Les charges du personnel incluent les salaires des personnels détachés, mais excluent ceux des personnels intérimaires.

## **Taux de fréquence des accidents avec arrêt**

Pour le site de Chasseneuil, le taux de fréquence des accidents avec arrêt du personnel du dépôt inclut le personnel de Picoty, mais exclut les sous-traitants de Picoty.

Pour le pipeline, les accidents concernent l'ensemble du personnel de Geostock, dont le périmètre d'activité est bien plus étendu que le seul Pipeline SAGESS Manosque.

## **CONTROLES INTERNES/EXTERNES**

Chaque indicateur extra-financier reporté fait l'objet d'un double contrôle afin de fiabiliser la donnée reportée.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous avons nommé l'un des Commissaires aux comptes en tant qu'Organismes Tiers Indépendants en charge de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, selon les dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013 (publié le 14 juin 2013 et codifié dans le Code de commerce aux articles A225-1 et suivants).

# RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2016

## Ordre du jour

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Première Résolution                      Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Deuxième Résolution                      Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
- Troisième Résolution                      Affectation du résultat
- Quatrième Résolution                      Modalités du vote pour l'élection des administrateurs
- Cinquième Résolution                      Election des administrateurs

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Sixième Résolution                      Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de commerce
- Septième Résolution                      Pouvoirs aux porteurs

## **1 > PREMIERE RESOLUTION**

### **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## **2 > DEUXIEME RESOLUTION**

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale, réunie à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté en application des dispositions de l'Article L.225-40 du Code de commerce relatif aux conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de commerce, approuve ce rapport.

### 3 > TROISIEME RESOLUTION

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, l'Assemblée constate que le montant des bénéfices de l'exercice 2015 s'élève à 726 427.73 Euros qui, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 3 171 205.26 Euros, laisse apparaître un résultat disponible de 3 897 632.99 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2015 : 23 875 182,88 €
- Report à nouveau avant affectation : 3 897 632,99€  
**Soit un total de : 27 772 815,87 €**
  
- Dividende net : 0,00 €
- Report à nouveau après affectation : 27 772 815,87 €  
**Soit un total de : 27 772 815,87 €**

Il est proposé, au titre de l'exercice 2015, de ne pas distribuer de dividende.

Il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

(En euros)	2014	2013	2012
Dividende global	0	0	0
Nombre d'actions	15 000	15 000	15 000
Dividende unitaire net	0	0	0

### 4 > QUATRIEME RESOLUTION

#### MODALITES DU VOTE

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et ayant pris acte que le nombre de candidats au poste d'administrateur (soit 11 candidats) est supérieur au nombre de postes à pourvoir (soit 8 postes), entérine la liste des candidats présentés, sur la base des fiches de renseignements envoyées par les candidats.

Dans ces conditions, et après lecture par le Président des règles de vote applicables en cas de surnombre de candidats, l'Assemblée générale approuve les règles de vote figurant en annexe du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mai 2016.

## 5 > CINQUIEME RESOLUTION

### ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Sur la base des résultats des votes approuvés et signés par le Bureau de l'Assemblée présidé par François Martin et constitué des deux scrutateurs, des deux représentants de la DGEC et de la DGCCRF en observateurs et du Secrétaire Général, assisté de deux collaboratrices pour le dépouillement des bulletins de vote, tous tenus à la confidentialité quant à la lecture de ces derniers, l'Assemblée générale remplace, à compter de ce jour, les postes de :

- Société Bolloré Energie représentée par Dimitrios Xylinas
- Société BP France représentée par Hervé Charmolue
- Société Carfuel représentée par Karim Benbrik
- Société Esso SAF représentée par Xavier Folch
- Société Pétrovex représentée par Ludovic Labazuy
- Société Picoty représentée par Bruno Girard
- Société Total Marketing France représentée par René Lecornet
- Société Urbaines des Pétroles représentée par François Good

Par :

- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par
- Société représentée par

Qui, après dépouillement des bulletins de vote, ont recueilli le maximum de voix sur les 11 candidatures proposées. Lesdits administrateurs (ou leurs représentants permanents, le cas échéant) ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur mandat.

L'ensemble de ces mandats, conformément à l'art.15 des Statuts, viendront à expiration à la date de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

## 6 > SIXIEME RESOLUTION

### PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-129-6 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, constate que les actionnaires n'ont pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis trois ans et que la participation des salariés de la société représente moins de 3 % du capital.

Aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide en conséquence de leur réserver une augmentation de capital social en numéraire, aux conditions prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée générale :

- (i) confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en place un Plan d'Epargne Entreprise, dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- (ii) autorise le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital limitée à 3 % du capital social, qui sera réservée aux salariés adhérents audit Plan d'Epargne d'Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- (iii) décide de supprimer au profit des salariés susvisés bénéficiaires de l'augmentation de capital éventuellement décidée en vertu de cette autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises ;
- (iv) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'augmentation de capital, dans les limites fixées ci-dessus, suivant les modalités et délais qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et statutaires en vigueur.

## **7 > SEPTIEME RESOLUTION**

### **POUVOIRS AU PORTEUR**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original de la présente pour accomplir les formalités légales.

## ETATS FINANCIERS



**Bilan actif au 31 décembre 2015**



**Bilan passif au 31 décembre 2015**



**Compte de résultat au 31 décembre 2015**



**Annexe au bilan et au compte de résultat  
au 31 décembre 2015**



## BILAN ACTIF

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	31 déc 2015			31 déc 2014
	Brut	Amortissements - Dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 863</b>	<b>4 622</b>	<b>1 240</b>	<b>1 479</b>
Logiciels et droits d'usage	5 863	4 622	1 240	1 479
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>122 707</b>	<b>65 056</b>	<b>57 650</b>	<b>64 161</b>
Terrains et aménagements	577	5	572	572
Constructions	302	263	39	47
Installations techniques, matériel et outillage industriel	121 352	64 401	56 951	63 432
Autres	476	388	88	110
Immobilisations en cours				-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>48</b>
Dépôts et cautionnements	48	-	48	48
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>128 617</b>	<b>69 679</b>	<b>58 939</b>	<b>65 688</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks stratégiques de produits pétroliers</b>	<b>4 324 489</b>		<b>4 324 489</b>	<b>4 455 796</b>
<b>Créances</b>	<b>44 056</b>		<b>44 056</b>	<b>34 284</b>
Créances clients et comptes rattachés	43 686		43 686	33 896
Autres	370		370	388
<b>Liquidités</b>	<b>844</b>		<b>844</b>	<b>2 741</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	844		844	2 741
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>998</b>		<b>998</b>	<b>1 280</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 370 387</b>		<b>4 370 387</b>	<b>4 494 101</b>
<b>Prime d'émission des obligations</b>	<b>12 020</b>		<b>12 020</b>	<b>10 003</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 511 024</b>	<b>69 679</b>	<b>4 441 345</b>	<b>4 569 790</b>

## BILAN PASSIF

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	31 déc 2015	31 déc 2014
Capital	240	240
Réserve légale	24	24
Report a nouveau	3 898	3 171
Résultat	23 875	726
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 037</b>	<b>4 162</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	572	502
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>572</b>	<b>502</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>4 368 394</b>	<b>4 528 235</b>
Autres emprunts obligataires	4 025 000	3 875 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	47 281	57 116
Emprunts et dettes financières divers	296 113	596 119
<b>Dettes diverses</b>	<b>37 185</b>	<b>26 823</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 921	25 823
Dettes fournisseurs immobilisations		
Dettes fiscales et sociales	1 264	1 000
Autres dettes		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>7 157</b>	<b>10 068</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 412 736</b>	<b>4 565 126</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 441 345</b>	<b>4 569 790</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	31 déc 2015	31 déc 2014
Ventes de produits pétroliers	155 590	1 607
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>155 590</b>	<b>1 607</b>
Transferts de charges: remboursement du CPSSP	351 758	360 677
Reprise sur provision		
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>507 349</b>	<b>362 284</b>
Achats produits pétroliers	(441)	(167 007)
Variation de stocks	(131 307)	166 077
Autres achats et charges externes	(306 505)	(302 588)
Impôts et taxes	(1 973)	(1 522)
Charges de personnel	(1 152)	(1 112)
Salaires	(740)	(706)
Charges sociales	(412)	(406)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(7 353)	(7 964)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(70)	(70)
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(448 801)</b>	<b>(314 188)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>58 547</b>	<b>48 096</b>
Produits financiers	135	44
Autres produits financiers	2 929	3 064
Charges financières	(34 724)	(45 733)
Dotation aux amortissements et aux provisions	(3 013)	(3 124)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(34 672)</b>	<b>(45 748)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>23 875</b>	<b>2 349</b>
Reprise provision pour risques		
Produits exceptionnels		0
Charges exceptionnelles		(1 623)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 623</b>
Impôt Sociétés		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>23 875</b>	<b>726</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses

# ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

## AU 31 DECEMBRE 2015

### 1 > FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément aux instructions du CPSSP :

- La SAGESS a vendu 102 479 m<sup>3</sup> de produits de catégorie 2 et 380 317 m<sup>3</sup> de brut pour un chiffre d'affaires de 155 590K€.
- La SAGESS a procédé à une nouvelle émission obligataire en septembre 2015, et a levé 500M€ avec une maturité de 12 ans à un taux fixe de 1,50%. Conformément à la décision de son Conseil d'administration du 18 juin 2015, cette émission obligataire n'a pas été swappée.

### 2 > PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règles comptables françaises en tenant compte des dispositions particulières à la SAGESS fixées par les textes réglementaires et notamment l'article 1655 quater du Code Général des Impôts.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes au 31 décembre 2015 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables et dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Les modes et méthodes suivis pour l'établissement de ces comptes sont conformes au P.C.G. 2015 ainsi qu'au plan comptable professionnel de l'industrie pétrolière, compte tenu des spécificités de la SAGESS.

La SAGESS n'est pas soumise à l'obligation de publication de ses comptes sous forme IAS / IFRS, car ne publiant pas de comptes consolidés.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes constituant le chiffre d'affaires sont comptabilisées quand il y a transfert de propriété à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant est recouvrable et peut être raisonnablement estimé.

Conformément aux termes de l'article 1655 quater du C.G.I., les ventes ne peuvent être réalisées que dans les deux cas suivants :

- Sur injonction du ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur,
- A la demande du comité professionnel (CPSSP) institué en application des articles L.645-5 et L.642-6 du code de l'énergie.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production.

L'amortissement économique est calculé selon la méthode linéaire sur les durées normalement admises pour notre activité.

Pipeline	20 ans
Génie civil, bâtiments, constructions	10 à 15 ans
Aménagements des terrains	10 ans
Aménagements constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 ans
Installations agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau et Informatique	3 à 5 ans
Automatisme	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

## STOCKS

Les actifs de la SAGESS sont constitués presque uniquement des stocks de produits pétroliers comptabilisés à leur prix d'achat historique (4 324 M€ à fin décembre 2015, soit environ 97.4% des actifs).

Les stocks de la SAGESS sont constitués de stocks stratégiques de produits pétroliers.

Compte tenu du dispositif ci-dessous, la SAGESS ne peut pas vendre ses stocks à perte. De plus, ses stocks comptabilisés à leur coût d'acquisition, ne sont pas réévalués au prix de marché et ne sont donc pas sensibles aux fluctuations des prix des produits pétroliers.

Selon l'article 1655 quater du Code Général des Impôts : « La société ne peut céder ses stocks qu'à un prix supérieur ou égal au coût moyen pondéré d'acquisition. Cette cession ne peut intervenir que dans les deux cas suivants :

- sur injonction du Ministre chargé des hydrocarbures, prise en vertu des dispositions réglementaires en vigueur,
- à la demande du CPSSP.

En complément, le règlement intérieur du CPSSP dispose : « Le CPSSP a passé une Convention avec la SAGESS qui a été approuvée par arrêté ministériel. Cette Convention prévoit en particulier que si la SAGESS était amenée, du fait du CPSSP ou des autorités de tutelle, à céder des stocks, le CPSSP prendrait toutes les mesures pour que la SAGESS perçoive au moins le prix d'inventaire des stocks cédés, conformément à l'article 1655 quater du Code Général des Impôts. A cet effet, si le prix de vente des stocks SAGESS cédés était inférieur à leur prix moyen pondéré d'inventaire, c'est-à-dire si la vente était faite à perte, la rémunération que percevra le CPSSP sera alors fixée à un montant qui permettra l'indemnisation intégrale de la SAGESS, dans un délai raisonnable ne pouvant excéder un an, et par conséquent le remboursement à due concurrence de ses emprunts, intérêts et frais accessoires auprès de ses banques ou autres prêteurs ».

### 3 > COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (Montants exprimés en milliers d'euros)

##### 1 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2015

	Valeur Brute au 31 déc 2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Valeur Brute au 31 déc 2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 732</b>	<b>130</b>		<b>5 863</b>
<i>Logiciels</i>	2 756	130		2 887
<i>Droits d'usages</i>	2 976			2 976
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>122 234</b>	<b>473</b>	-	<b>122 707</b>
<i>Terrains et aménagements</i>	577			577
<i>Constructions</i>	301			301
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	120 898	454		121 352
<i>Installations agencements</i>	199			199
<i>Mobilier de bureau</i>	98	5		103
<i>Matériel de bureau et Informatique</i>	161	14		174
<i>Immobilisations en cours</i>	-	-	-	-
<i>Acomptes versés sur commandes</i>				
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>	<b>48</b>		<b>0</b>	<b>48</b>
<i>Dépôts et Cautionnements</i>	48		0	48
<b>TOTAL</b>	<b>128 014</b>	<b>603</b>	<b>0</b>	<b>128 617</b>

##### 2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015

	Amortissements au 31 déc 2014	Dotations de la période	Reprises de la période	Amortissements au 31 déc 2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 253</b>	<b>369</b>		<b>4 622</b>
<i>Logiciels et droits d'usage</i>	4 253	369		4 622
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>58 073</b>	<b>6 984</b>		<b>65 056</b>
<i>Terrains et aménagements</i>	5			5
<i>Constructions</i>	254	9		264
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	57 466	6 935		64 401
<i>Installations agencements</i>	127	19		146
<i>Mobilier de bureau</i>	83	5		88
<i>Matériel de bureau et Informatique</i>	137	16		153
<b>IMMOBILISATION FINANCIÈRES</b>				
<i>Dépôts et Cautionnements</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>62 326</b>	<b>7 353</b>		<b>69 679</b>

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire. Les immobilisations sont essentiellement constituées par le Pipeline SAGESS Manosque et le dépôt de Chasseneuil-du-Poitou.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste est constitué du dépôt de garantie versé au bailleur du siège social de la SAGES.

## STOCKS STRATEGIQUES AU 31 DECEMBRE 2015

La variation de la valeur des stocks stratégiques entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 enregistre les achats et les coûts de mises en place des produits effectués pendant la période, ajustés des pertes et freintes de transport et de stockage. Les stocks sont comptabilisés à leur prix d'achat historique.

Valeur comptable				
ESSENCES	241 601 K€	pour	1 300 153	M3
GOM/FOD	2 300 734 K€	pour	8 781 093	M3
CARBUREACTEUR	265 339 K€	pour	1 027 063	M3
PETROLE BRUT	1 516 815 K€	pour	5 499 289	M3
<b>TOTAL</b>	<b>4 324 489 K€</b>	<b>pour</b>	<b>16 607 599</b>	<b>M3</b>

Valeur économique sur la base des prix moyens de décembre 2015	
ESSENCES	410 789 K€
GOM/FOD	2 380 955 K€
CARBUREACTEUR	291 391 K€
PETROLE BRUT	1 170 195 K€
<b>Total</b>	<b>4 253 331 K€</b>
<b>Ecart par rapport à la valeur comptable</b>	<b>-71 159 K€</b>

## CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants exprimés en milliers d'euros)

Charges constatées d'avance	
Charges financières	0
Charges d'exploitation	998
<b>TOTAL</b>	<b>998</b>

Les charges constatées d'avance financières sont principalement constituées par la part des intérêts précomptés sur les billets de trésorerie.

Les charges constatées d'avance d'exploitation sont principalement constituées des coûts d'assurances, du loyer du premier trimestre 2016 ainsi que de commissions bancaires.

**CHARGES A REPARTIR** (Montants exprimés en milliers d'euros)

	Valeur au 31 déc 2014	Augmentation de la période - Emission de nouvel emprunt	Diminution de la période - Amortissement	Valeur au 31 déc 2015
Prime d'émission	10 003	5 030	3 013	12 020
<b>TOTAL</b>	<b>10 003</b>	<b>5 030</b>	<b>3 013</b>	<b>12 020</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts. Voir Note «Engagements hors bilan».

**PROVISIONS** (Montants exprimés en milliers d'euros)

	Valeur au 31 déc 2014	Augmentation de la période	Diminution de la période avec objet	Diminution de la période sans objet	Valeur au 31 déc 2015
Passage décennal d'un racleur instrumenté dans le PSM	502	70	-	-	572
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>572</b>

**CHARGES A PAYER** (Montants exprimés en milliers d'euros)

Ce tableau indique, par poste de rattachement, les factures non parvenues au 31 décembre 2015 ainsi que les provisions estimées à cette date.

CHARGES A PAYER	Poste de rattachement	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 843	Dettes fournisseurs (exploitation et immobilisations)
Dettes fiscales et sociales	236	Dettes fiscales et sociales
<b>TOTAL</b>	<b>9 078</b>	

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE** (Montants exprimés en milliers d'euros)

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits d'exploitation constatés d'avance	-
Produits financiers constatés d'avance	7 157
<b>TOTAL</b>	<b>7 157</b>

Les produits financiers constatés d'avance correspondent aux soultes versées par les banques dans le cadre des opérations de swap de taux d'intérêt mises en place au moment des émissions obligataires. Voir note "Engagements hors bilan".



**ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2015** (Montants exprimés en milliers d'euros)

CREANCES	Degré de liquidité de l'actif		
	Echéance		
	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>48</b>		<b>48</b>
Autres créances	48		48
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>45 055</b>	<b>45 055</b>	
Créances clients et comptes rattachés	43 686	43 686	
Autres créances	370	370	
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	1	1	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>			
<i>Etat- Taxe sur la valeur ajoutée</i>	363	363	
<i>Produits à recevoir</i>			
<i>Autres</i>	5	5	
Charges constatées d'avance	998	998	
<b>TOTAL</b>	<b>45 103</b>	<b>45 055</b>	<b>48</b>

DETTES	Degré d'exigibilité du Passif			
	Échéance			
	Montant Brut	Moins d'1 an	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>4 368 394</b>	<b>907 415</b>	<b>500 000</b>	<b>2 960 980</b>
Emprunts obligataires	4 025 000	625 000	500 000	2 900 000
Emprunts et Dettes auprès Ets Crédit (1)	47 415	47 415		
<i>A 2 ans maximum à l'origine</i>	133	133		
<i>A plus de 2 ans à l'origine</i>				
<i>Intérêts des emprunts</i>	47 281	47 281		
Emprunts et dettes financières divers (2)	295 980	235 000		60 980
<b>Dettes diverses</b>	<b>37 186</b>	<b>37 186</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 921	35 921		
Dettes fournisseurs d'immobilisations				
Dettes fiscales et sociales	1 265	1 265		
Autres dettes				
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>7 157</b>	<b>2 535</b>	<b>3 066</b>	<b>1 556</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 412 737</b>	<b>947 135</b>	<b>503 066</b>	<b>2 962 536</b>

<b>(1) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (En milliers d' euros)</b>	<b>47 415</b>
Position créditrice banques	-
Lignes de crédit bancaires	
Frais courus	133
Intérêts des emprunts	47 281
<b>(2) Emprunts et dettes financières diverses (En milliers d' euros)</b>	<b>295 980</b>
Billets de trésorerie	235 000
Prêt CPSSP (à taux nul)	60 980

#### VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (DISPONIBILITES)

Les valeurs mobilières de placements sont comptabilisées à leur prix d'achat et gérées selon la méthode FIFO.

## **PRODUITS D'EXPLOITATION** (Montants exprimés en milliers d'euros)

Les produits d'exploitation au 31 décembre 2015 se décomposent en :

Montants hors taxes réalisés en France	
Ventes de produits pétroliers	155 590
Transfert de charges : remboursement du CPSSP	351 758

Les transferts de charges correspondent à la refacturation au CPSSP des coûts de la SAGESS dans le cadre de la convention du 25 mars 1993 liant les deux entités du système central de stockage stratégique et inscrite dans la loi (Code de l'énergie art. L. 642-6).

## **RECOURS AUX TICKETS**

Les tickets sont des contrats de réservation de stocks avec option d'achat. Les volumes réservés sont intégrés dans les volumes SAGESS mis à disposition du CPSSP dans le cadre de la couverture de l'obligation nationale de stocks stratégiques.

Il n'y a eu aucun ticket (de réservation) au cours de l'année 2015.

## **PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

NEANT

## **RESULTAT NET**

Selon les termes de la convention avec le CPSSP, la SAGESS est remboursée par ce dernier de l'intégralité de ses charges (conservation et maintien des stocks, toutes charges d'exploitation, charges de financement, etc.).

Le résultat net de l'année 2015 est un bénéfice de 23 875 182.91 euros.



## 4 > EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

La SAGESS a émis le 29 janvier 2016 un emprunt obligataire de 600 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans au taux fixe de 0,625%. Conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juin 2015, le taux fixe n'a pas été « swappé » par un taux variable.

## 5 > ENGAGEMENTS HORS BILAN

### CAUTIONS DOUANE

Cautions bancaires au profit de l'administration des douanes au 31 décembre 2015 : 31 000 000 euros.

### ENGAGEMENTS DE LOCATION

Engagement location longue durée : 15 324 euros.

### TICKETS

Les tickets sont des contrats de réservation de stocks avec option d'achat. Les volumes réservés sont intégrés dans les volumes SAGESS mis à disposition du CPSSP dans le cadre de la couverture de l'obligation nationale de stocks stratégiques.

Il n'y a aucune réservation de stocks avec option d'achat au 31 décembre 2015.

### PIPELINE SAGESS MANOSQUE

Dans le cadre du projet de construction du Pipeline SAGESS Manosque, et suite aux conseils d'administration respectifs de juin 2003, le CPSSP a confirmé son engagement de couvrir également l'ensemble des frais relatifs à ce pipeline au travers de la rémunération prévue à l'article L.642-6 du code de l'énergie ; inversement, la SAGESS s'est engagée, si l'Etat le demande, à céder ce pipeline et ses installations associées au CPSSP à leur valeur nette comptable au moment de la cession, le CPSSP reprenant dans le même temps l'ensemble des obligations associées à ces équipements.

**EMISSIONS OBLIGATAIRES ET SWAPS** (Montants exprimés en milliers d'euros)

A fin décembre 2015, 20 opérations de swap de taux fixe par un taux variable sont en cours pour six émissions obligataires sur sept. Par exception approuvée par le Conseil d'administration, la dernière émission obligataire sur 12 ans n'a pas été swappée.

Emission	Échéance	Taux (%)	Montant obligations (M€)	Montant swappé (M€)	Juste valeur (M€)(*) 31 dec 2014	Juste valeur (M€)(*) 31 déc 2015
Jun 2006	20 octobre 2016	4,000	350	350	27	14
Octobre 2008	20 octobre 2016	4,000	275	275	20	11
Octobre 2010	21 octobre 2022	3,125	500	500	83	74
Janvier 2012	24 janvier 2017	2,750	500	500	14	9
Janvier 2012	24 janvier 2024	4,000	600	600	89	78
Octobre 2012	22 octobre 2019	1,750	700	700	29	28
Mars 2013	6 mars 2025	2,625	600	600	60	50
Septembre 2015	25 octobre 2027	1,500	500	0	NA	NA
<b>TOTAL</b>			4 025	3 525	322	264

(\*)Sources: Banques/ Bloomberg

(\*)Au 31 décembre 2015, la juste valeur des 20 swaps de couverture de risque de taux, en cours de validité, a été estimée sur la base des données de marché à cette date (sources Banques/Bloomberg).

**BILLETS DE TRESORERIE** (Montants exprimés en milliers d'euros)

BILLETS DE TRESORERIE	
Plafond du programme	1 400 000
Utilisé	235 000
Disponible	1 165 000

<b>CREDITS BANCAIRES</b>	
<b>Lignes de back up au programme de billets de trésorerie</b>	
Négocié	290 000
Engagé	290 000
Utilisé	-
Disponibile	290 000
<b>Lignes de crédit bancaires</b>	
Négocié	610 000
Engagé	610 000
Utilisé	-
Disponibile	610 000

## 6 > AUTRES INFORMATIONS

La SAGESS a été inscrite par l'INSEE, le 15 mai 2014, sur la liste des Odac (Organismes divers d'administration centrale). Il ne s'agit, à ce stade, que d'une classification statistique au sens de la comptabilité nationale. Les éventuelles conséquences (pour ce qui concerne le financement long terme de la SAGESS à venir) d'un tel classement, qui doit être subséquemment confirmé par arrêté, sont en cours d'examen avec les Directions fonctionnelles de l'Etat concernées. Toutefois et conformément aux lois en vigueur, il convient de noter que si ce classement était validé par arrêté ministériel, il n'aurait pas de conséquences sur les émissions obligataires déjà effectuées par la SAGESS.

## 7 > REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été alloué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

Le Président-directeur général est détaché et sa société d'appartenance (TOTAL SA) a facturé à ce titre 380 K€ au cours de l'année 2015.

## 8 > INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET VERSEMENTS ASSIMILES

Conformément à l'article L123-13 alinéa 3 du code de commerce, aucune provision n'est comptabilisée car le montant n'est pas significatif.

## 9 > VENTILATION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2015

Personnel salarié	9	
dont à temps complet		8
Personnel détaché	5	
dont à temps complet		5

## 10 > CAPITAL

Le capital est composé de 15 000 actions au nominal de 16 € dont 14 999 ouvrant droit à dividende, le Président-directeur général renonçant au dividende de son action.

## 11 > TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

### 1 - RESULTATS DE L'EXERCICE

	31 déc 2015	31 déc 2014
Résultat comptable en K€	23 875	726
€ / action	1 592	48
Variation des capitaux propres en K€	726	3 159
€ / action	1 592	48
Dividende proposé	NA	NA
€ / action	NA	NA
Nombre d'actions	15 000	15 000

### 2 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Montants exprimés en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES	Capital Social	Primes et Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31 déc 2014</b>	240	24	3 171	726	<b>4 162</b>
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-
Changements de méthode	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2014	-	-	726	(726)	-
Résultat 2015	-	-	-	23 875	<b>23 875</b>
<b>Situation nette au 31 déc 2015</b>	<b>240</b>	<b>24</b>	<b>3 898</b>	<b>23 875</b>	<b>28 037</b>
<b>Total capitaux propres</b>					<b>28 037</b>

Les chiffres négatifs sont indiqués entre parenthèses.

## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



- 1 > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
  
- 2 > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
  
- 3 > RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**
  
- 4 > RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**



**GRANT THORNTON**  
100, rue de Courcelles  
75849 Paris Cedex 17  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1 / 2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS)

Exercice clos le 31 décembre 2015

### 1 > Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 2 « Principes, règles et méthodes comptables – Stocks » et 3 « Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat - Stocks stratégiques au 31 décembre 2015 », votre société détient des stocks stratégiques de produits pétroliers. Compte tenu de la nature de ces stocks et du contexte légal et contractuel entourant les activités de la société tel que décrit dans la note 2 aux comptes annuels, la société ne comptabilise pas de dépréciation sur les stocks stratégiques de produits pétroliers lorsque la valeur de marché est inférieure au prix moyen pondéré. Nous avons examiné le caractère approprié de ce traitement comptable, sa correcte application ainsi que les informations fournies dans les notes 2 et 3.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Papazian

Denis Thibon

**GRANT THORNTON**  
100, rue de Courcelles  
75849 Paris Cedex 17  
S.A. au capital de € 2.297.184

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS)

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **2 > Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS)**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité (SAGESS) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Papazian

Denis Thibon

### 3 > Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

#### Société SAGESS

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

### **➤ Avec la société Total S.A., société mère du groupe Total**

#### ***Nature et objet***

Signature d'une convention de détachement pour M. François Martin, Président-Directeur Général, entre votre société et Total S.A., société mère du groupe Total, détenant à 100 % la société Total Marketing Services, actionnaire et administrateur de votre société. Le représentant permanent de Total Marketing Services était M. Nicolas Freisz.

#### ***Modalités***

Lors de sa séance du 29 janvier 2015, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion de la convention de détachement de M. François Martin dans le cadre de ses fonctions de Président et de Directeur Général de votre société.

Au titre de l'exercice 2015, le montant des sommes prises en charge par votre société s'élève à € 343.324.

## **2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **➤ Avec la société Total S.A., société mère du groupe Total**

#### ***Nature et objet***

Signature d'une convention de détachement pour M. Didier Harel, Président-Directeur Général, entre votre société et Total S.A., société mère du groupe Total, détenant à 100 % la société Total Marketing Services, actionnaire et administrateur de votre société. Le représentant permanent de Total Marketing Services était M. François Martin.

### ***Modalités***

Lors de sa séance du 29 octobre 2012, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion de la convention de détachement de M. Didier Harel dans le cadre de ses fonctions de Président et de Directeur Général de votre société.

Au titre de l'exercice 2015, le montant des sommes prises en charge par votre société jusqu'au 29 janvier 2015 s'élève à € 37.150.

#### **➤ Avec la société Géosel Manosque, détenue à 3,4 % par Total Raffinage France**

### ***Nature et objet***

Signature d'un contrat-cadre et de trois contrats d'application indissociables dans le cadre de la construction par votre société d'un pipeline, reliant le site de stockage souterrain en cavernes de sel de Manosque aux installations pétrolières de La Crau.

Les contrats ont été conclus avec la société Géosel Manosque, dont l'actionnaire principal était la société Total Raffinage France jusqu'au 23 décembre 2015. Total Raffinage France est une société détenue à 100 % par le groupe Total, tout comme la société Total Marketing Services, actionnaire et administrateur de votre société. Le représentant permanent de la société Total Marketing Services était M. Nicolas Freisz.

### ***Modalités***

En sa séance du 18 juin 2003, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un contrat-cadre et de trois contrats d'application dans le cadre de la construction d'un pipeline à Manosque. Les objets de ces contrats sont les suivants :

- Contrat-cadre : ce contrat fixe les droits, les engagements et les responsabilités des parties pour la réalisation des contrats d'application et fixe les conditions contractuelles communes à tous les contrats.
- Contrat « d'entreposage de produits pétroliers à Géosel-Manosque » : en vertu de ce contrat, la société Géosel-Manosque (GSM) donne à votre société le droit d'entreposer des produits pétroliers dans les cavités salines existantes de la société GSM, certaines étant préalablement agrandies par lessivage avec un financement assuré par la société GSM et sous la responsabilité de celle-ci.
- Contrat « pour l'organisation de la construction d'un pipeline et des installations associées » : ce contrat définit les conditions de la construction et de la mise en service du pipeline et de ses installations associées. Ce contrat précise en particulier les installations dont votre société et la société GSM sont propriétaires, leurs responsabilités et leurs rôles respectifs.
- Contrat « pour la coordination de l'opération d'un ensemble de pipelines et des installations associées » : ce contrat définit les conditions dans lesquelles est exploité, pour les besoins communs de votre société et des associés de la société GSM, l'ensemble du système logistique de la société GSM et de votre société.

Dans le cadre du contrat d'entreposage listé ci-dessus et conclu pour une durée de trente ans, votre société s'est engagée à payer, sauf en période de crise pétrolière et sous réserve de certaines conditions d'exploitation, un forfait plancher d'entreposage.

Dans le cadre du contrat-cadre listé ci-dessus, votre société s'est engagée à régler à la société GSM, propriétaire des installations existantes, les dépenses qu'elle aurait encourues si elle ne construisait pas ou si elle arrêta la construction de ce pipeline (sauf en cas de faute imputable à la société GSM).

La mise en service du pipeline ayant été réalisée, seuls les contrats relevant de son exploitation continuent de produire leurs effets.

Au titre de l'exercice 2015, le montant des sommes prises en charge par votre société s'élève à € 62.028.782.

➤ **Avec la société Géostock, détenue à 10 % par la société Total Gas&Power Actifs Industriels**

**a) Nature et objet**

Contrat d'opération et de maintenance du pipeline et des installations associées sur le site de Manosque.

Lors de la signature du contrat, la société Géostock était détenue majoritairement par les sociétés Total RM (devenue Total Marketing Services et Total Raffinage France) et BP France. La société Total Marketing Services est actionnaire et administrateur de votre société. Le représentant permanent de la société Total Marketing Services était M. Nicolas Freisz.

La société Total Gas&Power Actifs Industriels est détenue à 100 % par le groupe Total.

**Modalités**

En sa séance du 18 juin 2003, votre Conseil d'Administration a autorisé la société Géostock à effectuer les opérations et les maintenances du pipeline et des installations associées sur le site de Manosque, pour une durée de trente ans (années 2007 à 2037).

Le remboursement, par votre société, se fait sur un montant forfaitaire majoré des éventuels frais de service se rapportant aux dépenses engagées au titre de ce projet.

Au titre de l'exercice 2015, un montant de € 1.472.543 a été remboursé.

➤ **Avec la société Picoty S.A., représentée par M. Michel Picoty, administrateur**

**Nature et objet**

Exploitation du dépôt sur le site de Chasseneuil (Vienne).



### ***Modalités***

Votre Conseil d'Administration du 10 juin 2005 a autorisé votre société à contribuer à l'exploitation du dépôt de Chasseneuil, pour une durée de huit ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2013, renouvelé par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. En contrepartie des engagements pris par la société Picoty S.A. dans le cadre de ce projet, votre société s'engage à prendre à sa charge l'ensemble de leurs frais supportés au titre de ce projet.

Les remboursements effectués au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à € 593.272.

Paris et Paris-La-Défense, le 15 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**ERNST & YOUNG et Autres**

**Membre français de Grant Thornton  
International**

Vincent Papazian

Denis Thibon

Associé

Associé

## 4 > Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

### **SAGESS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société SAGESS, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au protocole utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), disponible sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Informations sociales, environnementales et sociétales ».

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de Déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013, déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies, conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

<sup>3</sup> **Informations quantitatives sociales** : effectif total et répartition des salariés par sexe, rémunérations, taux d'absentéisme, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, nombre total d'heures de formation.

**Informations quantitatives environnementales** : % de dépôts importants certifiés ISO 14001 (ou équivalent), % de dépôts importants certifiés OHSAS 18001 (ou équivalent).

**Information qualitative** : Evaluation de la démarche Développement durable des fournisseurs.

<sup>4</sup> Le siège social de Sagess.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues, en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages, ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 29 mars 2016

L'un des Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Vincent Papazian  
Associé

# ACTIONNAIRES

(AU 31 DECEMBRE 2015)

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
ARMORINE S.A.	82
ASTRA TRANSCOR FRANCE	4
BOLLORE ENERGIE	469
BP FRANCE	708
CARFUEL	1119
COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME - CIM	1
CPA	41
DISTRIDYN	428
DYNEFF	256
EFR FRANCE	231
EGEDIS	336
ELECTRICITE DE FRANCE - EDF	8
ENI FRANCE SARL	152
ESSO Société Anonyme Française	1409
ESTAGNASIE Bruno	1
ETABLISSEMENTS LAGARDE	24
GINOUVES GEORGES	60
KUWEIT PETROLEUM AVIATION FRANCE SAS	290
MARCELIN Jean-Claude	1
MARTIN François	1
PETROPLUS MARKETING FRANCE SAS	5
PETROVEX	427
PICOTY S.A.	266
POITOU CARBURANTS	2
PRODUITS PETROLIERS STELA	207
RUBIS ENERGIE	19
SCA PETROLE ET DERIVES	1211
SOCIETE DES PETROLES SHELL	174
SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC	1881
THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION	433
TOTAL MARKETING FRANCE	4090
URBAINE DES PETROLES - UDP	461
VARO ENERGY FRANCE	54
ETS JOSEPH WALLACH	117
ZELLER ET COMPAGNIE	32
<b>TOTAL DES ACTIONS EMISES</b>	<b>15 000</b>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AYANT ARRETE LES COMPTES DE L'ANNEE 2015)

<b>François MARTIN</b> 20, rue Jacques Daguerre 92500 RUEIL MALMAISON	<b>Administrateur                  et Président du Conseil d'administration</b>
<b>Administrateurs</b>	<b>Représentants Permanents</b>
<b>BOLLORE ENERGIE</b> Siège administratif Tour Bolloré - 31-32 quai de Dion Bouton 92811 PUTEAUX CEDEX	Dimitrios XYLINAS  Siège social Odet 29500 ERGUE GABERIC
<b>BP FRANCE</b> Immeuble Le Cervier 12, avenue des Béguines - Cergy Saint-Christophe 95866 CERGY PONTOISE CEDEX	Hervé CHARMOLUE
<b>CARFUEL</b> ZAE St-Guenault - 1, rue Jean Mermoz BP 75 91002 EVRY CEDEX	Karim BENBRIK (et Vice-Président du Conseil d'administration)
<b>ENI FRANCE SARL</b> 12, avenue Tony Garnier CS 40720 69367 LYON CEDEX 07	Cécile POINOT
<b>Esso Société Anonyme Française</b> 5/6, place de l'Iris 92400 Courbevoie	Xavier FOLCH
<b>MARCELIN Jean-Claude</b> 20, rue Jacques Doré 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE	
<b>PETROVEX</b> 200, rue de la Recherche 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Ludovic LABAZUY
<b>PICOTY S.A.</b> Rue André Picoty 23300 LA SOUTERRAINE	Bruno GIRARD
<b>Société des Pétroles Shell</b> "Portes de la Défense" 307, rue d'Estienne d'Orves 92708 COLOMBES CEDEX	Son LENGOC
<b>SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC</b> 26, quai Marcel Boyer 94200 IVRY-SUR-SEINE	Thierry FORIEN
<b>TOTAL MARKETING FRANCE</b> 24, cours Michelet 92800 PUTEAUX	René LECORNET
<b>URBAINE DES PETROLES - UDP</b> 8, rue Eugène et Armand Peugeot Immeuble Ampère 92567 RUEIL-MALMAISON CEDEX	François GOOD

# MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES ET PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DES ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES

(AU 31 DECEMBRE 2015)



**François MARTIN**

**Président du Conseil d'administration  
de la Société Anonyme de Gestion  
de Stocks de Sécurité - SAGESS**

**Fonction principale :**

PDG de la SAGESS

Né le 19 février 1956

Ingénieur de l'École Centrale de Lille, diplômé de l'ESSEC, Certificat Administrateur de Sociétés (Institut Français des Administrateurs - Sciences Po), François Martin commence sa carrière dans la distribution pétrolière chez Mobil en France. Il devient en 1989 directeur des CIF, réseau de transport urbain de voyageurs en Ile de France. Il rejoint ensuite le groupe Total où il occupe différentes fonctions dans la distribution (stations service, lubrifiants, supply, logistique, chauffage) tant en France qu'en Allemagne.

*Nommé administrateur par l'Assemblée générale du 29 janvier 2015 et élu Président du Conseil d'administration et Directeur général de la SAGESS par le Conseil d'administration du 29 janvier 2015.*

*Echéance du mandat de François MARTIN : Assemblée générale de mai 2019 statuant sur les comptes 2018.*

*Nombre d'actions détenues par François MARTIN : 1*



**Karim BENBRIK**

**Représentant permanent de Carfuel  
au Conseil d'administration de la  
SAGESS et Vice-président du Conseil  
d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**

Directeur des sociétés Carfuel et Carautoroutes

Né le 7 mars 1972

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers (ENSAM) et des MBA du CESMA de l'EM Lyon et de la Cranfield School of Management, Karim Benbrik a débuté sa carrière en 1997 chez Géoservices comme ingénieur terrain sur des plateformes de forage et chef de base. Après 3 ans, il poursuit un MBA.

Il rejoint ensuite Accenture où il participe à plusieurs projets de transformation en France et à l'international pour des majors pétrolières dans les métiers du supply, trading et logistique. En 2007, il rejoint Carfuel, la centrale d'achat pétrolière du groupe Carrefour, où il assure la fonction de responsable exploitation. Il dirige les fonctions achats et logistique. En 2010, Karim Benbrik prend la direction des filiales Carfuel et Carautoroutes (exploitation des stations autoroutières du groupe).

**Autres mandats et fonctions**

**Représentant permanent** de Carfuel SAS au sein du Comité de Direction de :

-D.P.L. Dépôt Pétrolier de Lyon SAS

-E.P.G. Entrepôt Pétrolier de la Gironde SAS

-E.P.V. Entrepôt Pétrolier de Valenciennes SAS

-S.D.P.N. Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre SAS

-S.O.G.E.P.P. Société de Gestion de Produits Pétroliers SAS

-SPVM Société Pétrolière du Val de Marne SAS

**Représentant permanent** de Carfuel SAS au sein du Comité d'orientation de :

-DPC Dépôts de Pétrole Côtiers SARL

**Représentant permanent** de Carfuel SAS au sein du Conseil d'administration de :

-DPF Dépôts Pétroliers de Fos SA

*Désigné représentant permanent par Carfuel le 17 mars 2008.*

*Echéance du mandat de Carfuel : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par Carfuel : 1 119 actions*





**Hervé CHARMOLUE**

**Représentant permanent de BP FRANCE au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**

Supply, Wholesale & Biofuel Manager chez BP FRANCE

Né le 11 décembre 1966

Ingénieur en Génie Chimique et titulaire d'un MSc in Chemical Engineering du Georgia Tech USA, Hervé Charmolue a rejoint le groupe BP en 1991 dans le secteur du raffinage occupant différents postes en contrôle des procédés, fabrication, gestion de production, contrôle de gestion et projets divers. En 2003, il rejoint la branche trading de BP à Londres en charge de l'approvisionnement en bruts des raffineries du groupe. De retour en France en 2008, il prend les responsabilités des opérations d'approvisionnement de BP en France auxquelles s'y rajoutent successivement celles de vente / négoce puis de l'activité biocarburant.

**Autres mandats et fonctions**

**Administrateur**, en qualité de représentant de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), au sein du Conseil d'administration du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP)  
**Administrateur** de GEOGAZ LAVERA SA

*Désigné représentant permanent par BP FRANCE le 22 décembre 2007.*

*Echéance du mandat de BP FRANCE : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par BP France : 708*



**Xavier FOLCH**

**Représentant permanent d'Esso SAF au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**

Directeur Logistique en charge des dépôts, pipelines et des installations aéroportuaires pour la France chez Esso SAF

Né le 17 mai 1972

Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, Xavier FOLCH est entré chez Esso SAF à la raffinerie de Port-Jérôme en 1995.

En 1998, il part en mission à Breda aux Pays-Bas dans la logistique du Benelux puis retourne à la raffinerie de Port-Jérôme où il occupe diverses fonctions opérationnelles. En 2004, il est muté en Italie en tant que directeur logistique de la raffinerie d'Augusta, puis à Washington DC comme conseiller dans la direction mondiale Supply Optimisation au siège de Washington DC. Il était directeur maintenance de la raffinerie d'Anvers avant d'occuper sa fonction actuelle.

**Autres mandats et fonctions**

**Président :**

-du Conseil d'administration de Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)  
-du Comité d'Administration d'Aéroconstellation Fuelling services (ACFS)

-du Comité de Direction de Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM)

**Directeur Général** de Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)

**Gérant** de Terminal Pétrolier de Bordeaux (TPB)

**Administrateur :**

-de Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)

-du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP), représentant de l'UFIP

-de Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)

**Représentant permanent** d'Esso SAF, Administrateur de :

-Société de Manutention de Carburants Aviation

-Société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR)

**Représentant permanent** d'Esso SAF, au Comité de Direction de Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM)

**Président** de la commission logistique de l'UFIP

*Désigné représentant permanent par Esso SAF le 15 septembre 2015.*

*Echéance du mandat d'Esso SAF: Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par Esso SAF: 1 409*



**Thierry FORIEN**

**Représentant permanent de la SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**  
Directeur Adjoint chez SIPLEC

Né le 23 juin 1962

Thierry Forien est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs (option Economie et Gestion), de l'Université Technologique de Compiègne (génie chimique) et de Cranfield University (Master of Science, UK). Il est titulaire du Certificat d'Administrateur Indépendant de Sociétés délivré conjointement par SciencesPo Paris et l'Institut Français des Administrateurs. Thierry Forien a rejoint, en 1988, le groupe de distribution E. Leclerc. Après avoir créé et dirigé l'activité pétrolière de SIPLEC, société en charge du négoce international du Mouvement E. Leclerc, Thierry Forien a toujours dirigé les activités énergétiques de SIPLEC (carburants, combustibles, gaz conditionné, cartes carburant, électricité et gaz), tout en prenant en charge différents services supports (systèmes d'information, communication, management de la qualité, contrôle interne).

**Autres Mandats et Fonctions**

**Représentant permanent** de la Société d'Importation Leclerc - SIPLEC au sein du Conseil d'administration de :

-DPF - DEPOTS PETROLIERS DE FOS SA

-WAGRAM TERMINAL SA

**Président** du Comité d'audit de la SAGESS

**Membre** du Comité de développement durable de la SAGESS

*Désigné représentant permanent par SIPLEC le 29 mai 2008.*

*Echéance du mandat de SIPLEC : Assemblée générale de mai 2018 statuant sur les comptes 2017.*

*Nombre d'actions détenues par SIPLEC : 1 881*



**Bruno GIRARD**

**Représentant permanent de PICOTY S.A. au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**  
Supply Chain Manager chez PICOTY S.A.

Né le 10 novembre 1959

Diplômé de l'Institut Supérieur du Commerce (ISC) de Paris, Bruno Girard débute sa carrière dans le négoce international de charbon (gestion administrative des ventes chez TRADIMEX puis trader chez CTC Services).

Devenu courtier en produits pétroliers chez EUROSUPPLY, il rejoint en 1991 le groupe ELF France au sein duquel il sera successivement Acheteur de produits pétroliers chez CPO, Trader GPL chez NORELF puis Responsable des achats de GPL pour la France et les filiales internationales chez ELF Antargaz. Il intègre en 2001 le groupe RUBIS au poste de Supply Chain Manager de la branche RUBIS Energie et, depuis 2015, il est Responsable Opérationnel Achats et Logistique de PICOTY S.A.

**Autres mandats et fonctions**

**Membre du Comité de Direction** de DEPOT PETROLIER DE LORIENT (DPL)

**Représentant permanent** de la société PICOTY S.A. auprès de DEPOT PETROLIER DE LORIENT (DPL)

*Désigné représentant permanent par PICOTY S.A. le 7 janvier 2016.*

*Echéance du mandat de PICOTY S.A. : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par PICOTY S.A. : 266*



**François GOOD**

**Représentant permanent de l'URBAINE DES PETROLES (UDP) au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**

Pilote France (Refining Supply & Optimisation, France) chez TOTAL

Né le 20 octobre 1972

Après une formation à l'Ecole Polytechnique et un master à l'IFP School, François Good a commencé sa carrière chez Total en 1997. Il a occupé plusieurs fonctions tant en raffinerie (Dunkerque, Feyzin) que dans les équipes chargées du supply et de l'optimisation des raffineries (Berlin, Paris, Houston). En 2015, il est nommé Pilote France, en charge du supply et de l'optimisation des plateformes de raffinage / pétrochimie en France.

**Autres mandats et fonctions**

**Représentant permanent** de la société TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE au sein du Conseil d'administration de GEOGAZ LAVERA.

**Représentant permanent** de la société TOTAL RAFFINAGE FRANCE au sein du Conseil d'administration du GIE GROUPEMENT DONGES

*Désigné représentant permanent par L'URBAINE DES PETROLES le 30 novembre 2015.*

*Echéance du mandat d'URBAINE DES PETROLES : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par UDP : 461*



**Ludovic LABAZUY**

**Représentant permanent de Pétrovex SNC au Conseil d'administration de la SAGESS**

**Fonction principale :**

Chef de groupe Achats et Logistique de Pétrovex SNC

Né le 21 avril 1976

Titulaire d'un DESS Finance- Management Financier Européen, Ludovic LABAZUY a débuté sa carrière en 2001 chez Dyneff SA en tant que responsable du département approvisionnement.

Après quatre années au cours desquelles il a assuré les importations et la gestion du risque prix de Dyneff, il rejoint LCN en tant que responsable approvisionnements et arbitrages. Fin 2006, au sein de Pétrovex, il exerce la fonction d'acheteur carburants et fioul avant d'être nommé en 2012, chef de groupe achats et logistique. Membre du Comité de Direction, il dirige les achats de carburants, combustibles et énergies pour Pétrovex SNC et Auchan France.

**Autres mandats et fonctions**

**Représentant permanent** de Pétrovex SNC au Conseil d'administration de :

- Société du Dépôt Pétrolier de Nanterre
- Société du dépôt de Saint-Priest
- Société Européenne de Stockage

**Représentant suppléant** de l'Union des Importateurs indépendants Pétroliers au sein du Conseil d'administration du Comité professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP)

**Membre** du comité de gestion opérationnelle de SAGESS

**Représentant permanent** de Auchan France au sein du Conseil d'administration de Comité de Liaison des Entreprises ayant exercé leur Eligibilité sur le marché libre de l'Electricité

**Membre** du Comité de Gestion Opérationnelle de la SAGESS

*Désigné représentant permanent par Pétrovex le 18 avril 2014.*

*Echéance du mandat de Pétrovex SNC : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par Pétrovex SNC : 427*



**René LECORNET**

**Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'administration de la SAGESSE**

**Fonction principale :**

Directeur Supply et Logistique France chez TOTAL MF

Né le 13 octobre 1956

Après une formation à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, René LECORNET a débuté sa carrière en 1982 chez TOTALGAZ où il a occupé successivement les postes de chef du service travaux neufs, chef du service logistique produits puis chef de la Division Service clients.

En 1996, il rejoint la branche Raffinage Marketing du Groupe TOTAL, tout d'abord à la Direction Stratégie et Développement puis, en 2001, la direction Logistique France en charge du département Patrimoine Etude planification.

En 2005, il est le Directeur approvisionnement Logistique de TOTALGAZ. En 2009, il devient le Directeur Opérations de TOTAL Lubrifiants et enfin, en 2015, prend les fonctions de Directeur Supply et Logistique France.

**Autres mandats et fonctions**

**Administrateur de :**

-Société des Transports Pétroliers par pipeline - TRAPIL

**Administrateur** en qualité de représentant de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), au sein du Conseil d'administration du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP)

**Représentant permanent** de la société TOTAL MARKETING France au sein du Conseil d'administration de :

-Dépôts Pétroliers de FOS SA

-Les Docks des Pétroles d'Ambès SA

**Membre du Comité de Direction de :**

-Société du Dépôt de La Pallice SAS

*Désigné représentant permanent par TOTAL MARKETING FRANCE le 1<sup>er</sup> juin 2015.*

*Echéance du mandat de TOTAL MARKETING FRANCE : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par TOTAL MARKETING FRANCE : 4 090*



**Son LENGOC**

**Représentant permanent de la Société des Pétroles SHELL au Conseil d'administration de la SAGESSE**

**Fonction principale :**

Directeur Administratif et Financier de la Société des Pétroles Shell France

Né le 20 mai 1960

Diplômé de l'Ecole des Mines de Saint Etienne et d'IFP School, Son LENGOC a débuté sa carrière en 1987 au sein du Groupe Anglo-Néerlandais Royal Dutch Shell.

Après 5 ans dans la division informatique, Son LENGOC est nommé responsable de la salle de marchés des devises de Shell France. Puis, il participe au projet de rationalisation des banques utilisées par le Groupe RD Shell ainsi qu'à la mise en place de Global SAP pour les activités Downstream. Début 2003, Son LENGOC rejoint la direction Financière en tant que Contrôleur de Gestion du Manufacturing, Supply et Distribution. Depuis 2010, il est le DAF de Shell en France.

**Autres mandats et fonctions**

**Administrateur**, en qualité de représentant de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), au sein du Conseil d'administration du CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers)

**Administrateur** au sein du Conseil d'administration du :

-CPDP (Comité Professionnel du Pétrole)

-GEOGAZ

-GEOVEXIN

**Membre du comité de surveillance** de :

-SHELL Exploration and Production France

-Société des pétroles SHELL

*Désigné représentant permanent par la Société des Pétroles Shell le 10 juin 2009.*

*Echéance du mandat de la Société des Pétroles Shell : Assemblée générale de mai 2019 statuant sur les comptes 2018.*

*Nombre d'actions détenues par la Société des Pétroles Shell : 174*



**Jean-Claude MARCELIN**

**Administrateur au Conseil  
d'administration de la SAGESSE**

**Fonction principale :**

Trésorier, Directeur Etudes et Opérations Financières d'Esso S.A.F.

Né le 12 décembre 1966

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Jean-Claude Marcelin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du groupe Exxon en France en 1990.

En 1995, il est nommé Plant Logistic Manager d'Exxon Chemical Polymères, puis en 1999 Responsable Trésorerie et Changes d'Esso SAF où il assure la fusion avec la Trésorerie de Mobil Oil Française. Entre 2002 et 2009, il part en expatriation, d'abord à Bruxelles où il est nommé Senior Financial Analyst, Africa/Middle-East pour les sociétés downstream du groupe ExxonMobil, puis au Tchad où il dirige les activités financement et trésorerie du projet pétrolier et du pipeline Chad-Cameroun. Depuis 2010, il est Trésorier, Directeur Etudes et Opérations Financières d'Esso SAF.

**Autres mandats et fonctions**

**Administrateur suppléant**, en qualité de représentant de l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) au sein du Conseil d'administration du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP).

**Trésorier** d'Esso Exploration & Production Chad Inc.  
**Trésorier** de Tchad Oil Transportation Company  
**Trésorier** de Cameroun Oil Transportation Company  
**Membre** du Comité d'audit de la SAGESSE

*Nommé administrateur par l'AGO du 19 mai 2015.*

*Echéance du mandat : Assemblée générale de mai 2020 statuant sur les comptes 2019.*

*Nombre d'actions détenues : 1*



**Cécile POINOT**

**Représentant permanent d'ENI France SARL au sein du Conseil d'administration de la SAGESSE**

**Fonction principale :**

Direction Supply Logistique et Wholesale d'ENI France

Née le 6 août 1966

Titulaire d'une maîtrise en Biochimie et d'un DESS en Management des Entreprises, Cécile Poinot a débuté sa carrière en 1990 à l'Urbaine Des Pétroles au sein du département approvisionnement. Elle rejoint en 1991 Eni France où elle assure le pilotage des importations de Bruts et Produits Finis.

En 1993, elle intègre l'unité Budget où elle assure l'élaboration des budgets et le contrôle avant de réintégrer le département supply en 1994. Membre du comité de direction, elle sera nommée en 2004 Responsable du service approvisionnement et logistique. En 2013, elle dirige le service commercial Extra Réseau avant d'être nommée, en 2015 à la direction Supply Logistique et Wholesale d'Eni France.

**Autres mandats et fonctions**

**GROUPEMENTS**

**Représentant permanent** de la société ENI FRANCE SARL au sein de l'Assemblée des membres de :  
-Fuelling Aviation Service (FAS) G.I.E.  
-Groupement d'Exploitation du Dépôt de Réception de Chennevières Les Louvres (G.E.D.R.C.) G.I.E.

**SOCIETES**

**Représentant permanent** d'ENI FRANCE SARL au sein de l'Assemblée des actionnaires et du Comité de direction de :  
-DPCA - Dépôt Pétrolier de la Côte d'Azur - SAS  
-EPL - Entrepôt Pétrolier de Lyon - SAS

**Représentant permanent** d'ENI FRANCE SARL au sein de l'Assemblée des actionnaires et du Conseil d'administration de :

-SPMR Société du Pipeline Méditerranée-Rhône SA

Représentant permanent d'ENI FRANCE SARL au sein de l'assemblée des associés et du comité de direction de :

-Société Immobilière Pétrolière de Gestion (SIPG) - SNC

**Représentant permanent** d'ENI International B.V. au sein du Conseil d'administration de :

-BITUMED SA (Tunisie)

**Administrateur personne physique au sein de :**

-DPF - Dépôts Pétroliers de Fos SA  
-ENI Suisse

*Désignée représentant permanent par la Société ENI France SARL le 19 octobre 2015.*

*Echéance du mandat de la société ENI France SARL : Assemblée générale de mai 2018 statuant sur les comptes 2017.*

*Nombre d'actions détenues par la société ENI France SARL : 152*



**Dimitrios XYLINAS**

**Représentant permanent de BOLLORE ENERGIE au Conseil d'administration de la SAGESSE**

**Fonction principale :**

Directeur Général de BOLLORE ENERGIE

Né le 15 septembre 1952

Diplômé de l'IFP School et de l'ENSEEIH, docteur en Economie de l'Energie de l'Université Paris Ouest Nanterre, Dimitrios Xylinas rejoint le Groupe Total en 1982 comme Secrétaire Général de sa filiale en Grèce.

Il occupe ensuite plusieurs postes à la Direction Stratégie, au développement des filiales en Asie, en Europe et aux fusions-acquisitions. En 2000, il est nommé représentant du Groupe Total en Tunisie puis, en 2004, au Maroc. Nommé cadre dirigeant du Groupe Total en 2009, il dirige la Logistique France. En 2012, Dimitrios Xylinas devient PDG des Dépôts Pétroliers de Fos S.A. Il renonce à ce poste en avril 2014 pour rejoindre le Groupe BOLLORE. Depuis 2002, Dimitrios Xylinas est Conseiller du Commerce Extérieur de la France ; son mandat a été renouvelé par décret du Ministre de l'Economie le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Autres mandats et fonctions**

Au sein du groupe BOLLORE

**Président** du Conseil d'administration de la Société Française Donges Metz - SFDM

**Représentant permanent** de SOFIPROM au Conseil d'administration de BOLLORE ENERGIE

**Représentant permanent** de PMF au Conseil d'administration de TRAPIL

**Administrateur** de SAMC

Combustible SA (Suisse)

**Administrateur** de SATRAM Huiles SA (Suisse)

**Administrateur** de CICA (Suisse)

Hors groupe BOLLORE

**Président** de la Fédération Française des Pétroliers Indépendants

**Administrateur** du Comité Professionnel du Pétrole

*Désigné représentant permanent par BOLLORE ENERGIE le 24 septembre 2014.*

*Echéance du mandat de BOLLORE ENERGIE : Assemblée générale de mai 2016 statuant sur les comptes 2015.*

*Nombre d'actions détenues par BOLLORE ENERGIE : 469*

## LE COMITE D'AUDIT

(AU 31 DECEMBRE 2015)

Thierry FORIEN.....Président et représentant permanent de SOCIETE D'IMPORTATION  
LECLERC - SIPLEC  
Jean-Claude MARCELIN.....Administrateur personne physique

## LE COMITE DEVELOPPEMENT DURABLE

(AU 31 DECEMBRE 2015)

François MARTIN .....Président et PDG de la SAGESS  
Edouard FILHO .....Secrétaire et Directeur finances de la SAGESS  
Gildas BEAUCHESNE .....COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME - CIM  
Amélie DOWO.....SOCIETE DES PETROLES SHELL  
Thierry FORIEN.....SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC  
Nicolas FREISZ.....TOTAL MARKETING FRANCE  
Mathias PELISSIER.....GEOSTOCK  
Daniel BONOCORI .....Directeur Logistique de la SAGESS  
Gilbert-Yves COTY.....Invité permanent représentant du personnel  
Benoît DUJARDIN .....Invité permanent CPSSP

## LE COMITE FINANCIER

(AU 31 DECEMBRE 2015)

François MARTIN .....Président  
Edouard FILHO .....Secrétaire  
Isabelle CAMARDESE .....BP FRANCE  
Benjamin CASTAING .....Esso SAF  
Damien de la FAYOLLE.....TOTAL MARKETING FRANCE  
Philippe MICHOUDET.....SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC - SIPLEC  
Thibaut de RIVOIRE.....BOLLORE ENERGIE

## LE COMITE DE GESTION OPERATIONNELLE

(AU 31 DECEMBRE 2015)

Daniel BONOCORI .....Président et secrétaire  
Eric BOUVERESSE .....TOTAL RAFFINAGE FRANCE  
Hakim BRITEL.....BOLLORE ENERGIE  
Ludovic LABAZUY .....PETROVEX  
Patrick LEBLANC.....SCAPED  
Remi THOMAS .....SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC – SIPLEC  
Laurent ZECCHINO .....Esso SAF

## LES REPRESENTANTS DE L'ETAT

(AU 31 DECEMBRE 2015)

Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances

Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes - DGCCRF

Titulaire.....**Léonard BRUDIEU**

Suppléante.....**Ginette ART**

Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances

Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects - DGDDI

Titulaire.....**Laurent PERRIN**

Suppléante.....**Laure COURSELAUD**

Représentant du Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction Générale de l'énergie et du Climat -Direction de l'énergie

Titulaire.....**Patrice GOBIN**

Suppléante.....**Olivier TRIQUET**

## LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT POUR LES SUJETS LIES AU PIPELINE MANOSQUE/FOS-SUR-MER

(Nommé par décret du 30 mars 2006 JO DU 1<sup>er</sup> avril 2006)

Patrice GOBIN

Nommé par Arrêté du 29 août 2014